



Connaissez-vous la dernière
au sujet de ces avocats qui génèrent des
millions de dollars chaque année
pour améliorer l'accès à la justice?

La voici :
les intérêts tirés de leurs comptes en
fiducie mixtes – soit plus de trois
quarts de milliard de dollars au total depuis
1974 – sont employés à faciliter l'accès
à la justice et à promouvoir l'excellence au
sein de la profession en Ontario.

Le revenu tiré de ces comptes
a généré 7,8 millions de dollars pour
Aide juridique Ontario en 2009, et un
montant sans précédent de 14,3 millions
de dollars a été versé sous forme
de subventions.

Nous sommes la
Fondation du droit de l'Ontario et nous
avons contribué à rendre cela possible.

Et ce n'est pas une blague.

La Fondation du droit de l'Ontario est une société à but non lucratif créée par une loi provinciale de 1974. Elle a pour mission particulière d'aider davantage de personnes à comprendre le droit et à s'en servir pour améliorer leur cadre de vie.

La Fondation permet aux bénéficiaires des subventions de s'acquitter de leur mandat d'intérêt général et de renforcer les liens entre eux. Elle favorise également l'excellence parmi les professionnels du droit et l'élaboration d'un droit au service de l'intérêt général. L'amélioration de l'accès à la justice, en particulier pour les groupes défavorisés, figure parmi les objectifs qui sous-tendent l'ensemble de ses travaux.

La Fondation est principalement financée par les intérêts des comptes en fiducie mixtes sur lesquels les avocats et les techniciens juridiques de l'Ontario déposent les fonds qu'ils détiennent en fiducie pour le compte de leurs clients.

La Fondation administre également le Fonds d'aide aux recours collectifs créé en 1992 grâce à une subvention de la Fondation. Le Fonds subventionne la conduite de recours collectifs dans l'intérêt général.

Pour de plus amples renseignements, notamment au sujet des procédures de demande de financement, veuillez consulter le site www.lawfoundation.on.ca/fr

RAPPORT DU PRÉSIDENT

•

L'activité de la Fondation consiste à améliorer l'accès à la justice par l'octroi de subventions rigoureusement sélectionnées.

Même si nous avons été évidemment conscients de la situation économique en 2009 et que nous avons été touchés par celle-ci, nous avons connu un niveau d'activité sans précédent.

Grâce à l’excédent dégagé lors des exercices précédents, nous avons choisi de maintenir un niveau d’aide élevé durant cette période marquée par l’importance des besoins de nombreux bénéficiaires de subventions ainsi que des clients qui bénéficient de leurs services.

Les demandes de subventions ont connu une augmentation d’environ 30 pour cent, tandis que les subventions accordées ont augmenté d’environ 20 pour cent, par rapport à des chiffres qui étaient déjà élevés en 2008. Nous avons été heureux de constater l’augmentation du nombre de nouvelles demandes, de même qu’une plus grande diversité géographique et thématique.

Ce constat reflète probablement l’augmentation des besoins et la diminution du nombre de possibilités de financement en raison de la situation économique. Nous pensons cependant que la sensibilisation accrue aux activités de la Fondation et les nouveaux liens qu’elle a entretenus ont joué un rôle important. Cette évolution découle essentiellement de la tournée de sensibilisation que nous avons entreprise auprès des collectivités de la province en 2008.

Nos bénéficiaires ont obtenu des résultats remarquables et variés au cours du dernier exercice. Le présent rapport énumère les quelque 150 subventions discrétionnaires que nous avons accordées en 2009 et souligne les réalisations obtenues grâce à un petit nombre d’entre elles ou à des subventions antérieures. Prises dans leur ensemble, ces subventions ont apporté une aide considérable dans le but d’accroître la compréhension du droit, de rendre l’accès à la justice plus équitable et de susciter l’excellence parmi les professionnels du droit.

Nous avons continué à proposer des bourses d’études qui offrent des perspectives de développement personnel importantes, tout en aidant les établissements d’accueil à poursuivre leurs travaux. En outre, notre programme ciblé d’aide au remboursement de la dette a permis de favoriser encore davantage le recrutement dans des secteurs du droit servant l’intérêt général.

Objectifs principaux pour 2009

Sur le plan de nos activités et de notre stratégie, nous avons concentré nos activités sur trois aspects majeurs au cours de l’exercice 2009 :

Partenariats avec les bénéficiaires de subventions – nous avons approfondi nos relations avec un certain nombre de bénéficiaires de subventions à long terme, en appuyant le développement de leurs capacités. Un réseau de directeurs exécutifs regroupant certains des bénéficiaires les plus importants a fonctionné de manière parfaitement opérationnelle, tout comme les événements de développement professionnel qui ont été organisés. Nous avons également financé l’évaluation de certains des principaux programmes qui bénéficient de l’aide de la Fondation et nous avons affecté des sommes à la mise en œuvre d’un fonds de rajeunissement visant à permettre à ces organismes de procéder à des améliorations de manière permanente.

Projet « Communiquer » – Nous avons donné suite aux recommandations du rapport « Communiquer » publié en 2008, qui visent à favoriser l’accès à la justice pour les minorités linguistiques et les résidents des régions rurales et éloignées. Sous la supervision d’un nouveau directeur de projet, nous avons mis sur pied des bourses de stage et travaillé au lancement d’un groupement de ressources communautaires ainsi qu’à la sélection d’une région pour y mettre à l’essai d’autres mesures recommandées dans le rapport.

Fonds d’accès à la justice – À la fin de l’exercice 2009, nous avons reçu 14,6 millions de dollars conformément aux termes de l’ordonnance de règlement rendue dans le cadre du recours collectif intenté dans l’affaire *Cassano v. TD Bank* (fonds *cy-près* qui n’ont pas pu être distribués aux demandeurs individuels). Il en a résulté la création d’un Fonds d’accès à la justice qui appuiera les travaux menés dans certaines régions prioritaires de l’Ontario et du Canada et qui sera mis en œuvre en 2010.

De surcroît, nous avons poursuivi la modernisation de nos activités internes et de notre infrastructure, notamment en introduisant un nouveau logiciel de gestion des subventions et le déploiement d’un mécanisme de dépôt électronique des formulaires que doivent produire les titulaires de fonds en fiducie mixtes, qui nous permet de vérifier que nous recevons bien les sommes qui doivent nous être versées.

Nouvelles réalités

Bien évidemment, le présent rapport ne saurait être complet sans rendre compte du contexte financier difficile découlant de la baisse importante des taux d’intérêts au cours de l’exercice 2009 ainsi que des répercussions considérables de celle-ci sur notre principale source de revenu et tout particulièrement sur le financement que nous avons versé à Aide juridique Ontario (qui représente un pourcentage de notre revenu d’intérêt fixé par la loi). Les effets de la faiblesse des taux d’intérêts se feront encore sentir en 2010.

Pour tenir compte de cette situation, nous avons adopté des mesures au début de l’exercice 2010 pour assurer un soutien financier permanent et une certaine stabilité aux bénéficiaires de subventions à long terme, tout en diminuant la proportion des autres subventions discrétionnaires. Afin d’y parvenir d’une manière équitable et d’accroître autant que possible les retombées de l’engagement des fonds disponibles, nous avons réduit le montant maximal des subventions et le nombre de cycles de demande.

Nous pensons que ces mesures, ajoutées aux initiatives visant à augmenter nos revenus tirés des comptes en fiducie mixtes et de nos placements, nous placent dans une bonne position pour poursuivre notre travail, même avec des ressources beaucoup plus modestes. Tous les organismes de financement ont été confrontés aux défis posés par la situation économique en 2009. Toutefois, nous sommes fiers d’avoir non seulement préservé nos activités dans les domaines où les besoins étaient importants, mais même accru celles-ci en dépit de ces difficultés, tout en procédant aux ajustements rendus nécessaires par le contexte financier.

Transition au sein du conseil d’administration

Au début de l’exercice 2009, Larry Banack est arrivé au terme de son mandat de cinq ans à titre de président du conseil d’administration de la Fondation. Larry a dirigé la Fondation au cours d’une période de développement important pour elle, marquée par des activités de sensibilisation accrues et par le lancement de diverses initiatives significatives qui continueront de façonner le travail de la Fondation pour les années à venir. Le programme d’aide au remboursement de la dette, les bourses de stage sur les questions d’intérêt public et celles du leadership communautaire en justice ainsi que le Fonds sur le droit et l’innovation (duquel émane le projet en cours intitulé « Communiquer ») sont autant d’héritages de la présidence de Larry. Au nom du personnel de la Fondation et des administrateurs actuels, je tiens à remercier Larry et à souligner les effets de la vision ambitieuse qu’il a constamment appliquée et qu’il a insufflée chez les autres.

Je tiens également à profiter de l’occasion pour souligner l’énorme contribution de chacun des membres de notre personnel exceptionnel et des administrateurs du conseil de la Fondation, pour leur dévouement à l’égard de notre travail. De la même manière, je remercie les nombreuses personnes et nombreux organismes qui comptent parmi les bénéficiaires de nos subventions ainsi que nos autres partenaires et les autres intervenants, dont l’engagement et les efforts ont rendu possibles les résultats décrits dans le présent rapport.



Mark J. Sandler
Président

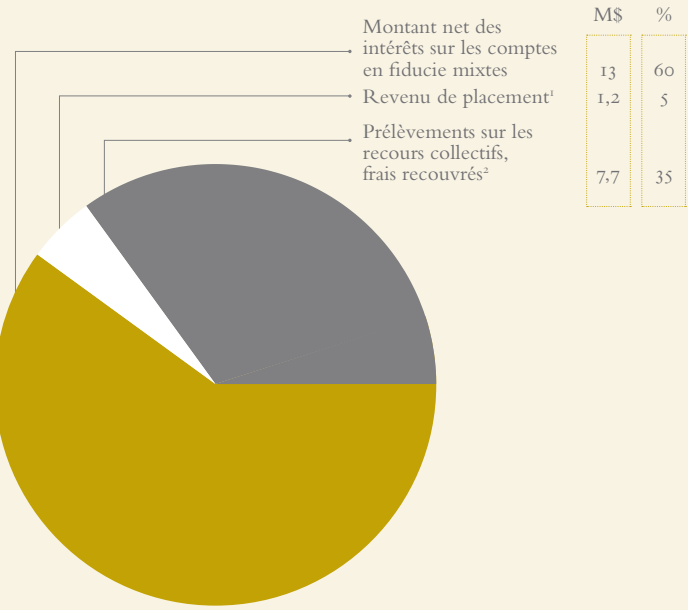
APERÇU FINANCIER

•

Produits

Aux termes de la *Loi sur le Barreau*, tous les intérêts produits par les comptes en fiducie mixtes détenus par les avocats et les techniciens juridiques en Ontario sont remis à la Fondation. Ces versements constituent sa principale source de revenus.

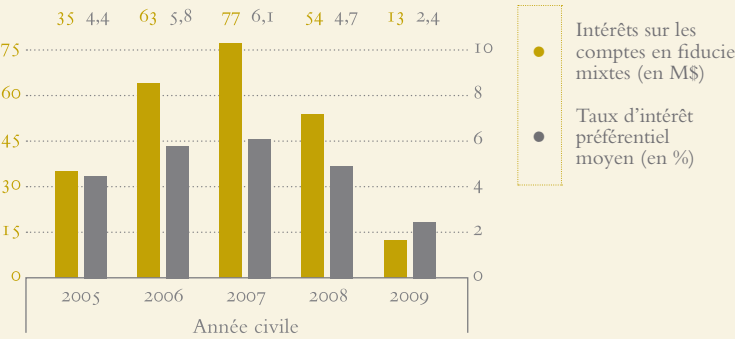
Revenus ordinaires pour l'exercice 2009



1 Placement de fonds réservés pour des affectations particulières à plus long terme
2 Prélèvement de 10 % sur les montants adjugés et les sommes qui font l'objet d'une transaction et recouvrement des frais engagés dans les procédures financées par le biais du Fonds d'aide aux recours collectifs.

Les revenus provenant des comptes en fiducie mixtes peuvent varier fortement et ont connu une forte baisse en 2009 en raison de la faiblesse de l'économie et de la grande faiblesse des taux d'intérêt. Les frais de service et les taux d'intérêt négociés avec les banques et les institutions financières qui tiennent les comptes en fiducie mixtes ont également une influence sur les revenus tirés de ces comptes.

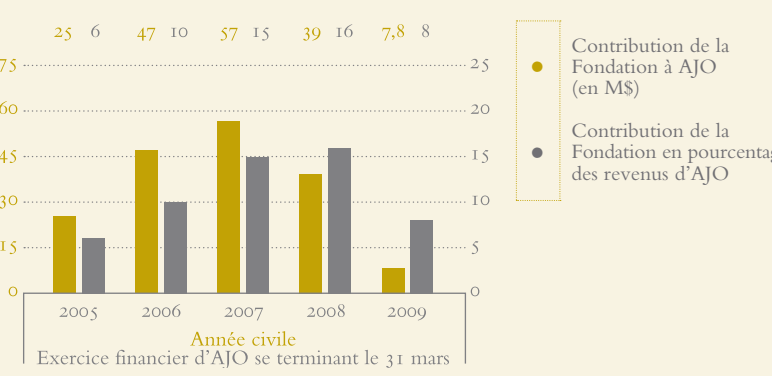
Revenus et taux d'intérêts



Charges

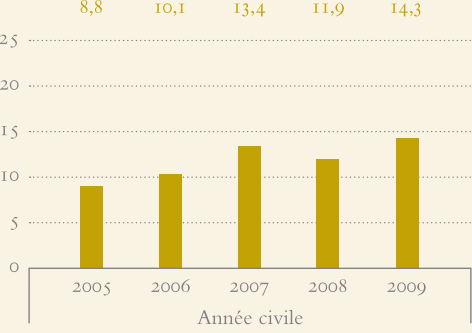
Selon la *Loi sur le Barreau*, le montant net des intérêts provenant de comptes en fiducie mixtes, moins les charges d'exploitation est remis, dans une proportion de 75 pour cent, à Aide juridique Ontario (AJO) pour compléter ses autres sources de financement.

Financement versé par la Fondation à AJO



Après versement de la contribution de 75 pour cent au profit d'AJO, la majeure partie du solde des revenus de la Fondation est distribué sous forme de subventions visant à favoriser l'accès à la justice et à susciter l'excellence parmi les membres des professions juridiques. Les excédents provenant des exercices antérieurs ont soutenu le niveau sans précédent de subventions autorisées en 2009.

Subventions autorisées (total) (en M\$)



Au cours de l'exercice 2009, les revenus ordinaires de la Fondation ont été complétés par un versement exceptionnel de 14,6 millions de dollars effectué en application d'une transaction intervenue dans le cadre d'un recours collectif, et venant en complément des sommes qui étaient par ailleurs dues à la Fondation puisque la procédure bénéficiait du concours financier du Fonds d'aide aux recours collectifs. Ces sommes ont été employées dans leur intégralité pour doter le Fonds d'accès à la justice créé en 2010.

<http://www.lawfoundation.on.ca/fr/faj/>

GOVERNANCE ET PERSONNEL



La Fondation est gouvernée par un conseil d’administration composé de cinq membres qui exercent leur mandat à titre bénévole. Trois administrateurs sont nommés par le Barreau du Haut-Canada (l’organisme régissant les avocats) et deux autres par le Procureur général de l’Ontario.

Même si elle est indépendante du Barreau et qu’elle ne fait pas partie du gouvernement, la Fondation remet un rapport annuel au Procureur général qui le dépose ensuite devant l’Assemblée législative.

Administrateurs



Mark Sandler¹ (président)
associé; Cooper & Sandler

Mark Leach²
sous-procureur général adjoint;
Division des politiques et des
services de justice à la famille,
Ontario

Janet E. Minor¹
avocate générale;
Direction du droit
constitutionnel, Ministère du
Procureur général, Ontario

Paul Schabas¹
associé; Blake, Cassels
& Graydon LLP

Lorne M. Sossin²
professeur;
Faculté de droit,
l’Université de Toronto

¹ nommé par le Barreau
² nommé par le Procureur général

Personnel



Assis de gauche à droite
Judy Mark directrice, Finance stratégique et administration
Nopparath Pathoomrath-Allen coordonnatrice administrative
Ayumi Bailly directrice, Politiques et programmes
Taciana Estrela adjointe de bureau
Vivien Lee coordonnatrice de projet

Debout de gauche à droite
Gina Papageorgiou avocate, Comité des recours collectifs
Alida De Lorenzi responsable des subventions
Arta Tafaj coordonnatrice administrative principale
Susan Turner responsable des subventions
Elizabeth Goldberg chef de la direction
Daniel Huffaker responsable des subventions, Projet « Communiquer »
Brian Johns adjoint de projet
Irene Geridis directrice, Comptabilité et administration
Barbara Stewart assistante exécutive de la Chef de la direction
Tanya Lee directrice de projet, Projet « Communiquer »



Subventions
et résultats
obtenus

UNE EXCELLENCE PROFESSIONNELLE RENFORCÉE



De nombreuses subventions et activités de la Fondation ont pour objet d'encourager l'excellence au sein des professions juridiques. L'objectif ultime est double : s'assurer que des avocats compétents, diversifiés et respectueux de l'éthique sont disponibles lorsque les Ontariens en ont besoin, et rendre les plans de carrière dans le domaine juridique aussi riches et gratifiants que possible pour ceux qui les suivent.

Les subventions mises en évidence comprennent des subventions approuvées en 2009 et d'autres qui l'ont été auparavant. Les descriptions portent essentiellement sur les réalisations accomplies au cours de l'exercice 2009. Une liste complète des subventions approuvées au cours de l'exercice 2009 figure aux pages 16 à 17.

Partenaire : Association of Family and Conciliation Courts, section de l'Ontario

Projet : Souper sur la protection des enfants pour les étudiants et étudiantes en droit

Lieu : Toronto

L'Association, appelée à l'origine Advisory Committee on Attracting New Child Protection Lawyers, a accueilli en mars un souper de réseautage axé sur la carrière qui a mis des étudiants en droit de la région de Toronto en relation avec des juges et des avocats chevronnés du domaine de la protection de l'enfance. Ce secteur est devenu un domaine de pratique insuffisamment pourvu, ce qui a des conséquences néfastes pour les familles qui sont parties aux procédures, probablement en partie en raison du caractère relativement limité de la promotion de ce choix de carrière et de l'information à son sujet dans les écoles de droit. Environ soixante personnes, dont une moitié d'étudiants, ont assisté à cette manifestation. Celle-ci a donné lieu à de nombreuses demandes de suivi de la part des participants pour assister aux procédures, et le même modèle a été mis en œuvre par la suite pour une manifestation tenue à Windsor.

Partenaire : Criminal Lawyers' Association
www.criminallawyers.ca

Projet : Projet pilote de mentorat pour les nouveaux avocats pénalistes

Lieu : Ensemble de la province

L'Association a entrepris un projet pilote comportant un mentorat structuré et individuel d'une durée de six à huit mois pour un groupe de dix nouveaux avocats pénalistes qui pratiquent de manière individuelle ou au sein de cabinets de petite taille. Le projet a été mis au point en réponse aux préoccupations exprimées par les juges au sujet du nombre d'avocats inexpérimentés qui comparaissent dans des affaires pénales complexes et à divers facteurs qui ont conduit à l'insuffisance du mentorat en droit pénal, notamment les problèmes de capacité financière qui empêchent de nombreux avocats pénalistes de recruter des stagiaires en droit. Un modèle de mentorat en gestion de pratique sera élaboré à partir du projet pilote en vue de son éventuelle application dans un cadre plus large parmi les avocats pénalistes et ceux qui exercent dans d'autres domaines.

Partenaire : Humber College
www.humber.ca

Projet : Diplôme supérieur en pratique judiciaire – Développement en ligne

Lieu : Toronto

À partir des travaux de développement d'un précédent programme subventionné par la Fondation, la Humber's School of Social and Community Services a continué à accroître le nombre de cours disponibles en ligne dans le cadre de son programme de diplôme supérieur en pratique judiciaire (Graduate Certificate in Forensic Practice). La pratique judiciaire se trouve à la croisée des chemins entre des disciplines telles que le travail social et les soins infirmiers, d'une part, et le maintien de l'ordre et les tribunaux, d'autre part. Elle intervient notamment dans le cadre des activités de protection de l'enfance et des services de probation et de libération conditionnelle. Le programme offert par le Humber College est le seul programme de diplôme en pratique judiciaire au Canada et le nombre d'étudiants inscrits provenant de l'extérieur de la région du Grand Toronto s'est accru. Une fois achevée en 2010, l'étape actuelle de développement aboutira à la mise à disposition de quatre cours supplémentaires sur Internet concernant la protection de l'enfance et l'abus d'alcool ou d'autres drogues.

Partenaire : Cliniques d'enseignement des écoles de droit

Projet : Congés sabbatiques pour les directeurs, les enseignants et les superviseurs

Lieu : Ensemble de la province

Cette subvention permet chaque année à deux enseignants des cliniques juridiques associées aux écoles de droit de l'Ontario de prendre un congé sabbatique de quatre mois, au cours duquel ils étudient et élaborent des méthodes et de la documentation visant à améliorer la formation dispensée par la clinique. On reconnaît ainsi le rôle important des cliniques dans l'éducation juridique et comme portes d'entrée vers des carrières juridiques au service de l'intérêt général. En 2009, des membres du personnel du Community and Legal Aid Services Program (Osgoode Hall Law School) et de la clinique Downtown Legal Services (Université de Toronto) ont bénéficié de congés sabbatiques pour des projets visant l'élaboration d'un cours de plaidoirie et une étude proposant un nouveau cadre analytique pour la vulgarisation du droit par les cliniques. Les résultats de ces congés sabbatiques sont diffusés au sein des communautés des cliniques et de l'éducation juridique.

Partenaire : LibraryCo. Inc.
www.libraryco.ca

Projet : Initiative relative aux ressources électroniques

Lieu : Ensemble de la province

LibraryCo est une personne morale à but non lucratif qui gère de manière centralisée les quarante-huit bibliothèques de droit de comté et de district de la province. Le soutien des bibliothèques de droit fait partie des objectifs législatifs spécifiques de la Fondation, qui a accordé des subventions à LibraryCo depuis sa création. Pour l'ensemble des avocats, quel que soit leur lieu d'exercice ou la taille de leur cabinet, l'accès aux ressources documentaires actuelles favorise l'offre de services juridiques et améliore leur qualité. LibraryCo consacre aujourd'hui une bonne partie de ses efforts à accroître l'offre et la disponibilité de ses ressources électroniques dont les avocats ontariens profitent déjà, comme en attestent les dizaines de milliers de connexions. La subvention accordée en 2009 a soutenu financièrement l'ensemble des acquisitions de ressources électroniques par LibraryCo au cours de l'exercice.

Partenaire : Ontario Courts Accessibility Legal Education Sub-Committee

Projet : Projet de sensibilisation sur l'accès aux tribunaux pour les handicapés

Lieu : Ensemble de la province

Le sous-comité a commencé à élaborer une vaste collection en ligne compilant le matériel d'enseignement existant qui traite des obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées qui ont affaire au système judiciaire en Ontario, ainsi que des mesures pour surmonter ces obstacles. Cette initiative répond à une recommandation du Comité Weiler nommé par le juge en chef et qui a étudié en 2007 les difficultés rencontrées par les 1,5 million d'Ontariens handicapés pour accéder aux tribunaux. Le site Web, qui est censé démarrer ses activités en 2010, permettra une sensibilisation accrue des professionnels du droit sur les questions se rapportant aux personnes handicapées et contribuera en bout de ligne à améliorer l'accessibilité des tribunaux. Le projet a également pour but de recenser les lacunes du matériel d'enseignement existant.

Partenaire : Osgoode Society for Canadian Legal History
www.osgoodesociety.ca

Projet : Symposium sur l’histoire du droit au Canada
Lieu : Toronto

En octobre, la Osgoode Society a tenu un symposium important à Osgoode Hall, à la suite de son lancement d’ouvrage annuel et pour marquer son trentième anniversaire. C’est par l’intermédiaire de la Osgoode Society que la discipline de l’histoire du droit s’est développée au Canada. Ses dizaines d’ouvrages forment la majeure partie des études publiées dans ce domaine, et sa vaste collection d’histoires orales, unique au Canada, est l’une des rares collections de ce type dans le monde. Le colloque a attiré la plupart des historiens du droit reconnus et plus d’une centaine de participants au total issus des facultés des universités, des professions juridiques et de la magistrature. Il a d’autre part constitué l’occasion de débattre au sujet de la direction de la Osgoode Society et de la discipline au cours de sa quatrième décennie d’existence.

Aide aux écoles de droit

Les écoles de droit de l’Ontario sont des partenaires importants des initiatives de développement professionnel de la Fondation. Outre la subvention globale annuelle reçue par chacune d’entre elles pour soutenir l’enrichissement des étudiants et les actions au sein de la collectivité, les écoles de droit sont admissibles à des subventions ponctuelles pour des projets. L’exemple suivant illustre l’utilisation d’une subvention globale, en l’occurrence à l’Université de Western Ontario dont l’école de droit a fêté ses cinquante ans en 2009. Il est suivi d’une brève description de l’un des multiples projets subventionnés par la Fondation dans chacune des autres écoles de droit.

Subvention globale accordée à l’Université de Western Ontario
www.law.uwo.ca

L’Université a employé la subvention globale qui lui a été accordée pour 2008-2009 afin de financer la session de janvier qui distingue la faculté, son programme d’échange actif, les activités qu’elle propose au sein de la collectivité et dans les domaines juridiques servant l’intérêt général, et plus généralement d’enrichir ses principales fonctions d’enseignement et de recherche.

La session de janvier couvre une période de quatre semaines au cours de laquelle les étudiants des années supérieures suivent un cours intensif unique, en petits groupes, comportant un aspect d’apprentissage actif. Les sommes allouées dans le cadre de la subvention permettent d’obtenir la participation de professeurs étrangers éminents lors de la session de janvier, qui apportent à la faculté une perspective internationale inestimable.

Un étudiant sur cinq environ participe au programme d’échange international de l’Université, qui repose sur des partenariats avec des écoles de droit de plus d’une dizaine de pays.

Des milliers de membres de l’Université et de la collectivité de London-Middlesex bénéficient chaque année de services juridiques dispensés par le biais de la clinique des services juridiques communautaires de la faculté et du centre de règlement des différends (services de médiation) qui y est associé, et grâce à la participation au programme national Pro Bono Students Canada.

Le soutien apporté par la subvention vise également les postes d’assistant de recherche ou d’enseignement (pourvus par des étudiants qui assistent des membres de la faculté), la participation des étudiants à la conférence et aux concours de plaidoirie, le programme et les bourses d’études supérieures de la faculté, la revue *Journal of Law and Jurisprudence* et la bibliothèque de la faculté.

Exemples de projets au sein d’autres écoles de droit

Osgoode Hall www.osgoode.yorku.ca – La clinique de règlement alternatif des différends (Alternative Dispute Resolution Clinic) a été instaurée pour répondre aux besoins de la collectivité située autour de l’Université York en matière de prévention et de règlement des différends. Les étudiants participants sont formés à la théorie et la pratique de la médiation et d’autres formes de règlement des différends et acquièrent de l’expérience pratique, notamment en agissant comme médiateurs au sein du Tribunal des petites créances. Les activités de sensibilisation auprès des étudiants consistent notamment en des ateliers ou des rencontres avec des organismes communautaires, des avocats et du personnel des cliniques d’aide juridique.

Université Queen’s <http://law.queensu.ca> – l’Université ayant démontré la faisabilité d’une clinique juridique pour les petites entreprises, la Fondation a accepté de fournir un financement de démarrage sur deux ans. Le mandat de la clinique est de répondre, à titre bénévole, aux besoins juridiques de base des entrepreneurs locaux, des nouvelles entreprises et des organismes à but non lucratif de l’est de l’Ontario, tout en donnant aux étudiants un aperçu concret du droit des affaires. Les clients aux moyens financiers limités sont adressés à la clinique par la Kingston Economic Development Corporation.

Université d’Ottawa (Section de common law)

www.commonlaw.uottawa.ca – La Clinique de droit de l’environnement d’intérêt public, créée en 2006 en partenariat avec Ecojustice Canada, a poursuivi ses activités de vulgarisation juridique et à collaborer avec des groupes environnementaux sur divers contentieux et projets de réforme du droit. L’une de ses réalisations a consisté à améliorer l’accès pour les étudiants francophones et l’accès aux services en français.

Université d’Ottawa (Section de droit civil)

www.droitcivil.uottawa.ca – Grâce à sa place prépondérante dans ce domaine, la faculté a accueilli une Conférence internationale sur les droits de l’enfant. Unique en son genre de par la participation active d’enfants et d’adolescents, la conférence faisait partie d’une série de manifestations marquant le vingtième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant et était structurée autour des quatre principes directeurs de ce traité.

Université de Toronto www.law.utoronto.ca – Un programme pluriannuel sur la diversité et les perspectives professionnelles dans le domaine juridique a permis de mettre en évidence les besoins des avocats formés à l’étranger. Parmi les événements marquants, un programme complet d’intégration a été mis au point (avec un financement provincial) afin d’aider ces avocats à intégrer la profession, et le premier stage pour avocats formés à l’étranger préalable au stage du Barreau a été créé au sein d’un grand cabinet d’avocats canadien.

Université de Windsor www.uwindsor.ca/law – Le projet sur la responsabilité des forces de police a été inauguré en 2009. Cette initiative de sensibilisation et de recherche d’origine étudiante a été chargée d’entreprendre des projets comportant un examen des initiatives d’un service de police contre le profilage racial et un examen du processus de plaintes contre la police sur le campus de l’Université. Le projet vise à répondre à des modifications législatives récentes en matière de plaintes contre la police.



Même lorsqu’on le comprend mieux, le système judiciaire peut demeurer très intimidant. De nombreuses subventions de la Fondation aident à surmonter les obstacles et à mieux armer les individus et les collectivités pour entamer des procédures judiciaires et utiliser les instruments juridiques, et pour tirer parti des protections et des possibilités que peut offrir la loi.

Les subventions mises en évidence comprennent des subventions approuvées en 2009 et d’autres qui l’ont été auparavant. Les descriptions portent essentiellement sur les réalisations accomplies au cours de l’exercice 2009. Une liste complète des subventions approuvées au cours de l’exercice 2009 figure aux pages 16 à 17.

Partenaire : Institut canadien du droit et de la politique de l’environnement
www.cielap.org
Projet : Impliquer le public dans la restauration des terrains contaminés
Lieu : Ensemble de la province

L’Institut a débuté l’élaboration d’un guide et d’un site Internet public de type wiki qui traitent de la restauration des terrains contaminés en Ontario, en mettant un accent particulier sur les possibilités de participation du public. Les terrains visés sont généralement d’anciens sites industriels délaissés qui sont parfois fortement contaminés. Pourtant, ces terrains se situent souvent sur des emplacements de premier ordre, et les modifications apportées récemment à la loi et aux politiques encouragent leur réaménagement. Ce projet s’attaquera au manque de renseignements en langage clair destinés à aider le public à prendre part à l’examen de ces projets et à leur mise en œuvre. La documentation est censée être achevée en 2011 et s’appliquera aux nombreuses collectivités de l’Ontario au sein desquelles des projets de restauration de terrains contaminés sont en cours ou sont envisagés.

Partenaire : Medico-Legal Society of Toronto
www.mlst.ca
Projet : Projet d’assistance judiciaire – Commission d’appel et de révision des professions de la santé
Lieu : Toronto

Quarante étudiants provenant des deux écoles de droit de Toronto ont été associés à des personnes qui doivent comparaître devant la Commission d’appel et de révision des professions de la santé et à des avocats-mentors bénévoles. Les étudiants ont travaillé avec les demandeurs/patients pour préparer leur appel portant sur des plaintes à l’encontre de médecins et autres professionnels de la santé, et ces appels ont été entendus au début de l’année 2010. Le programme a renforcé la capacité des personnes assistées pour la présentation de leur appel. Il s’inscrit dans la continuité de l’intérêt croissant pour le travail d’intérêt général dans le cadre de l’enseignement juridique. Le grand nombre d’appelants non représentés a contribué à l’arriéré de dossiers de la Commission, et l’aide ainsi fournie pourrait améliorer la célérité et l’efficacité du traitement de chaque affaire.

Partenaire : Parkdale Community Legal Services
www.parkdalelegal.org
Projet : Accès à la justice pour les travailleurs ayant un faible revenu et faisant du travail dangereux
Lieu : Ensemble de la province

La clinique Parkdale Community Legal Services a instauré ce projet pluriannuel en 2008, à partir du constat, en premier lieu, du nombre croissant de personnes qui occupent un emploi à faible revenu et de l’augmentation du nombre d’emplois précaires à temps partiel ou de nature intérimaire ou contractuelle, ensuite, des difficultés auxquelles ces personnes sont souvent confrontées pour accéder aux renseignements concernant leurs droits en matière de normes de travail et pour les faire respecter, et enfin de l’inobservation croissante de ces normes qui en découle. Les études subventionnées par la Fondation comprennent des interviews, des groupes de consultation et l’analyse des dossiers et des appels de travailleurs à une ligne d’urgence. Leur objet auparavant limité a été étendu aux difficultés rencontrées par les travailleurs qui occupent l’un de ces emplois atypiques qui représentent désormais plus du tiers de l’ensemble des emplois. Ces études ont également fourni un éclairage utile pour les initiatives ultérieures de la clinique visant à fournir à ces personnes une aide plus efficace sur le plan juridique.

Partenaire : Planned Lifetime Advocacy Network
www.plan.ca
Projet : Assurer le futur des Ontariens souffrant d’un handicap
Lieu : Ensemble de la province

Le Planned Lifetime Advocacy Network (PLAN) a commencé à travailler sur un vaste projet biennal visant à aider les Ontariens à utiliser de manière efficace les régimes enregistrés d’épargne-invalidité, qui sont offerts depuis la fin de l’année 2008. Il s’agit d’un mécanisme d’épargne à imposition différée pour le compte d’un bénéficiaire handicapé. On estime à 200 000 le nombre d’Ontariens qui pourraient bénéficier de tels régimes. Ce mécanisme est particulièrement important, d’autant plus que le nombre de personnes handicapées qui vivent plus longtemps que leurs parents s’accroît et que leurs revenus sont généralement faibles. Lorsqu’il sera pleinement mis en œuvre, d’ici la fin de l’année 2010, le programme multimodal du PLAN comprendra un site Web et une brochure destinés spécifiquement aux Ontariens, ainsi que des séminaires sous forme de rencontres, sur Internet ou à distance. Il traitera des REEI et des autres questions qui touchent à la planification d’un avenir sûr pour les personnes handicapées, telles que les testaments, les successions et les tutelles.

Partenaire : Clinique juridique communautaire de l’Université d’Ottawa
<http://www.uottawa.ca/associations/clinic/fra/main.htm>
Projet : Services juridiques autochtones à la Clinique juridique communautaire
Lieu : Ottawa

Pour la troisième année, un poste de stagiaire en droit unique en son genre au sein de la Clinique juridique de l’Université a permis de renforcer les ressources juridiques et les services disponibles au sein de la communauté autochtone d’Ottawa. Lorsque ce programme a été instauré en 2006, aucun avocat autochtone ne représentait à Ottawa les clients autochtones à faible revenu, en dépit de la préférence de nombreux clients éventuels d’être servis par une personne ayant des antécédents culturels similaires. Un poste de stagiaire destiné à un étudiant autochtone a été créé au sein de la Clinique, avec une durée étendue pour tenir compte du temps nécessaire à l’organisation juridique de la communauté. Ce poste a permis à la Clinique d’améliorer la qualité des services rendus aux clients autochtones et de tisser des liens précieux avec les autres organismes qui travaillent auprès de la communauté autochtone.

Partenaire : Fonds d’action et d’éducation juridiques pour les femmes
www.leaf.ca
Projet : Projet sur les droits à l’égalité – Suivi de cas¹
Lieu : National

Des avocats spécialisés dans la recherche ont été recrutés en 2009 pour contribuer à cette initiative pluriannuelle visant à mettre en évidence les procédures et les décisions judiciaires qui sont susceptibles de représenter un obstacle à l’égalité des femmes. Cette initiative apportera des données de base et comblera le manque de connaissances quant aux répercussions des décisions des tribunaux inférieurs. Cette recherche englobe le droit pénal, le droit de la famille et le droit de l’immigration, de même que les droits de la personne garantis par la Charte ou par la loi. Les conclusions ont laissé entrevoir des difficultés permanentes dans des domaines tels que le traitement judiciaire du consentement en matière d’agression sexuelle. Des analyses sommaires de la jurisprudence dans ces matières ainsi que dans d’autres domaines de recherche seront mises à disposition sur un site Web dédié, en même temps que d’autres renseignements qui pourraient favoriser la prise de mesures pour s’attaquer à ces obstacles. Ce projet d’envergure nationale bénéficie également du soutien d’autres fondations du droit.

¹ En anglais : « Equality Rights Project – Case Monitoring ». À l’origine, le titre anglais du projet était : « Legal Trends in Equality Jurisprudence – Case Monitoring ».

AU-DELÀ DES SUBVENTIONS — LES AUTRES PROGRAMMES DE LA FONDATION



Au-delà de son activité principale d’octroi de subventions, la Fondation a mis sur pied divers programmes pluriannuels ou permanents, conçus en partie pour développer les compétences, accroître les possibilités de carrière dans des domaines d’intérêt général et reconnaître les contributions provenant de particuliers. Voir la liste des organismes participants en page 17.

Bourses

Leadership communautaire en justice – Ces bourses permettent aux leaders de groupes d’intérêt public de consacrer du temps, en résidence au sein d’une école de droit ou d’un autre établissement postsecondaire de l’Ontario, à des activités de recherche, d’enseignement ou autres qui favorisent l’accès à la justice et suscitent l’excellence professionnelle.

Bourses de stage – Communiquer – Ce programme finance des postes de stagiaire créés spécialement afin de répondre aux besoins des minorités linguistiques et des résidents des collectivités rurales ou éloignées.

Bourses d’études sur les questions d’intérêt public – Ce programme finance des postes de stagiaire au sein de divers organismes d’intérêt général. Il est administré par Pro Bono Students Canada et a pour objectif de promouvoir les plans de carrière dans des domaines du droit qui servent l’intérêt général.

Programme d’aide au remboursement de la dette

Chaque année, un diplômé issu de chacune des six écoles de droit de l’Ontario se voit accorder une subvention pluriannuelle pour le remboursement de ses prêts d’études, en reconnaissance de son engagement envers la poursuite d’une carrière dans un domaine du droit servant l’intérêt général.

Récompenses

Prix Guthrie – Ce programme significatif de la Fondation récompense une contribution individuelle ou collective remarquable en faveur de l’accès à la justice ou de l’excellence au sein des professions juridiques (voir page 28).

Fonds McMurtry – Deux bourses sont accordées chaque année, l’une au profit d’un étudiant choisi par la Fondation de la bourse d’études Seconde Chance, l’autre étant remise à un étudiant de l’une des écoles de droit de l’Ontario (à tour de rôle).

La Fondation du droit de l'Université de Montréal a pour mission de faire progresser l'idéal d'un droit accessible à tous. La Fondation encourage la recherche grâce à ses formules originales et à favoriser le développement

La Fondation du droit de l'Université de Montréal a pour mission de renforcer l'avancement de la recherche et l'excellence au sein de la profession juridique. La Fondation subventionne diverses initiatives dans le but de promouvoir l'accès à la justice pour toute la

VISION

L'Ontario sert de catalyseur
à un système juridique véritablement
inclusif et est reconnue comme chef de file,
à l'initiative d'un partenariat visant à soutenir
le développement d'une société juste.

MISSION

L'Ontario se donne comme
mission de diffuser des connaissances juridiques,
de promouvoir la participation au système
de justice et d'offrir des programmes et des
services innovateurs et d'améliorer l'accès
à la justice pour la population ontarienne.

SUBVENTIONS ACCORDÉES AU COURS DE L’EXERCICE 2009



La liste suivante énumère l’ensemble des subventions autorisées par le conseil d’administration au cours de 2009. Ces sommes ont permis aux bénéficiaires de poursuivre des initiatives en cours ou d’en entreprendre de nouvelles, certaines d’entre elles étant décrites plus en détail aux pages 9 à 12. Sont également indiqués les montants autorisés à titre de bourses ou dans le cadre d’autres programmes particuliers de la Fondation.

Alzheimer Society of Sault Ste. Marie and Algoma District Atelier : procurations et testaments biologiques	3 000 \$	FCJ Refugee Centre Programme de protection juridique et d’intégration pour les personnes déplacées	84 400 \$
Association des juristes d’expression française de l’Ontario Concentration en justice!	141 000 \$	Sharing Skills and Resources with the Settlement Community	150 000 \$
Association in Defence of the Wrongly Convicted (AIDWYC) Modernisation des opérations de bureau	90 000 \$	Federation of Metro Tenants’ Association Tenant School: Train the Trainers	4 250 \$
Programme d’activités	494 409 \$	Grey-Bruce Geriatric Education Cooperative Atelier sur la violence faites aux aînés	3 950 \$
Association of Family and Conciliation Courts, Ontario Chapter Programme de formation intensif sur la protection de l’enfance à l’intention des nouveaux avocats	10 230 \$	Hamilton Mountain Legal and Community Services Projet de sensibilisation aux droits de la personne	50 000 \$
Dîner des étudiants en droit sur la protection de l’enfance – Windsor	3 200 \$	Collège Humber de technologie et d’enseignement supérieur, Forensic Social Work Program Ontario Graduate Certificate in Forensic Practice	40 000 \$
Association des Étudiants Noirs en Droit du Canada Conférence annuelle de l’AÉNDNC et initiatives reliées	35 000 \$	Collège Humber de technologie et d’enseignement supérieur, bibliothèque Chercheur	5 000 \$
Université Brock, Faculté des sciences sociales Conférence : Forum sur les droits de la personne et les déficiences intellectuelles	17 875 \$	Industrial Accident Victims Group of Ontario (IAVGO) Rural Migrant Workers Human Rights Project	50 000 \$
Centre canadien pour la justice internationale Proposition d’évaluation	5 000 \$	Institut de leadership des femmes de l’Ontario Social Integration and Knowledge of Law (SIAKOL)	25 000 \$
Justice internationale : le droit et la pratique en Ontario	100 000 \$	International Women’s Rights Project (IWRP) CONSTITUTE!	20 000 \$
Fondation canadienne pour l’éducation en matière de libertés civiles Étude de visibilité pour la phase 2 du projet de vidéo That’s Not Fair	52 316 \$	Justice for Children and Youth Street Youth Legal Services	53 860 \$
Programme d’activités	221 100 \$	Kingston Interval House Conférence : Research Council, Collaborative Service Delivery Site	25 000 \$
Conseil Canadien des Femmes Musulmanes Modèle de contrat prénuptial musulman	44 406 \$	Commission du droit de l’Ontario Programme d’activités	485 000 \$
Association canadienne du droit de l’environnement Santé, équité et droit de l’environnement : Établir des liens	81 000 \$	Law in Action Within Schools Programme d’emplois d’été de LAWS 2009	15 390 \$
Institut canadien du droit et de la politique de l’environnement Participation du public à la restauration des terrains contaminés	20 000 \$	Programme d’activités	181 182 \$
Institut canadien d’administration de la justice Conférence : Les recours et les mesures de redressement : une affaire sérieuse	10 000 \$	Subventions globales annuelles aux facultés de droit 2010/11 École de droit Osgoode Hall	470 000 \$
Association canadienne de droit et société Assemblée générale de l’Association canadienne de droit et société et atelier pour les étudiants diplômés	16 090 \$	Faculté de droit de l’Université de Toronto	390 000 \$
Association canadienne pour la santé mentale, section Windsor Essex Projet de sensibilisation des tribunaux à la santé mentale	21 545 \$	École de droit de l’Université de Windsor	390 000 \$
Centre pour les droits à l’égalité au logement Real Rights in a Virtual World / Vrais droits dans un monde virtuel	185 000 \$	Faculté de droit de l’Université Queen’s	390 000 \$
Centre for Social Innovation The ONN Changing Times Research and Education Initiative	98 000 \$	Section de droit civil de la faculté de droit de l’Université d’Ottawa	235 000 \$
Centre for the Legal Profession Frais de démarrage	101 000 \$	Section de common law de la faculté de droit de l’Université d’Ottawa	470 000 \$
CLASP (école de droit Osgoode Hall) Sabbaticals for Directors, Instructors, and Supervisors at Ontario’s Teaching Legal Clinics	40 000 \$	Faculté de droit de l’Université Western Ontario	390 000 \$
Conférence Combating Hatred in the 21st Century Conférence : Combating Hatred in 21st Century – Legal Remedies	25 000 \$	FAEJ – bureau national Legal Trends in Equality Jurisprudence: A Case Monitoring Project	48 400 \$
Community Information Fairview Formation d’étudiants en droit	10 000 \$	LibraryCo Inc. Acquisitions de ressources électroniques en 2010	850 000 \$
Community Law School (Sarnia-Lambton) Inc. Certificate in Community Advocacy Program Course Updates and Expansion	24 500 \$	LiveWorkPlay Incorporated The Law and You!	25 000 \$
Éducation juridique communautaire de l’Ontario Participation à la conférence PLAIN 2009	2 500 \$	London Arts Council Série d’ateliers d’éducation juridique	6 650 \$
CLEONet	140 000 \$	Université McMaster, Département de psychologie et de neuroscience comportementale Online Training for Residents on the CCB Summary Tool for Hearing Preparation	24 970 \$
Regroupement – Communiquer	40 000 \$	Medico-Legal Society of Toronto MLST Advocacy Project	28 000 \$
Exploration de l’expansion de CLEONet	25 000 \$	Meta Centre Access Through Justice	151 030 \$
Examen de la capacité organisationnelle	71 820 \$	Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children Financement temporaire	41 900 \$
Criminal Lawyers’ Association Nouveau projet pilote de mentorat des avocats criminalistes	125 000 \$	Programme de justice communautaire du METRAC	293 575 \$
Downtown Legal Services Sabbaticals for Directors, Instructors, and Supervisors at Ontario’s Teaching Legal Clinics	40 000 \$	YMCA/YWCA de la région de la capitale nationale Projet de médiation communautaire d’Ottawa	111 177 \$
EcoJustice Protecting Ontario’s Groundwater and Wetlands through Legal Research and Education	70 000 \$	Native Law Centre Information juridique pour les Autochtones	20 000 \$
Ethno-Racial People with Disabilities Coalition of Ontario Symposium: Parenting with a Disability and the Legal System	20 850 \$	Neighbourhood Legal Services Agency-based Training in Immigration Law/Family Reunification	66 275 \$
Family Services Ontario Best Practice Guidelines Manual for Family Service Ontario Agencies	16 800 \$	Association du Barreau de l’Ontario Journée du droit/Semaine du droit 2009	116 800 \$
		Conseil des bibliothèques universitaires de l’Ontario Ontario Digital Initiative:	
		Ontario Royal Commissions and Commissions of Inquiry, 1792-1996	25 000 \$
		Ontario Federation of Indian Friendship Centres An Integrated Aboriginal Justice System	75 000 \$

Réseau ontarien d’éducation juridique	
Symposium sur l’éducation juridique ROEJ-LAWS 2009	5 800 \$
Courts Disability Accessibility Education Project	25 000 \$
Restructuration de la base de données/du site Web	23 000 \$
Fonds pour procès fictif OJEN/LFO	16 000 \$
Programme d’activités	700 000 \$
Traduction des nouvelles ressources du programme éducatif	40 000 \$

École de droit Osgoode Hall	
15th Biennial Meeting of the International Academy of Commercial and Consumer Law	25 000 \$
Canadian National Division Qualifying Tournament of the 2010 Philip C. Jessup International Law Moot Court Competition	25 000 \$
Conférence : Community Legal Clinics and Access to Justice: Celebrating Legacies/Renewing Commitments	22 200 \$

Place Du Partage	
Justice pour tous (Justice for All)	18 200 \$

Planned Lifetime Advocacy Network (PLAN)	
Securing the Future of Ontarians with Disabilities	215 000 \$

Planned Lifetime Networks-Waterloo	
Future Planning Workshops	8 500 \$

Pro Bono Law Ontario	
Programme d’activités	800 000 \$

Pro Bono Students Canada	
Programme d’activités	503 396 \$

Université Queen’s, Faculté de droit	
International Conference on Criminalization	20 055 \$
International Conference on Feminist Constitutionalism	18 050 \$
Queen’s Business Law Clinic	79 525 \$
Atelier : Women, Equality, and Fiscal Policy: Gender Analysis of Taxes, Spending and Budgets	16 520 \$

Second Chance Employment Counselling (Wellington) Inc.	
Employment Counsellor Training Project	23 700 \$

Slaw	
Development of Slaw	30 000 \$

Social Rights Advocacy Centre (Centre pour la défense de droits sociaux)	
Social Rights and the Law in Ontario	51 604

SPINLAW (Student Public Interest Network Legal Action Workshop)	
Fond de bourses de voyage pour les étudiants	10 000 \$

Springtide Resources, Inc.	
Online Learning on Criminal Law and Violence Against Women	71 000 \$

Société St-Léonard du Canada	
Community Connections for Offenders who have Mental Health Disorders Project	6 000 \$

The Advocates’ Society	
The Justice Museum at Campbell House	74 840 \$

The Council of Elizabeth Fry Societies of Ontario (CEFSO)	
Human Rights in Action-Ontario: A Handbook for Women Serving Provincial Sentences	25 000 \$

La Fondation pour la recherche juridique	
Projet de recherche juridique	30 000 \$

L’Institut de droit parlementaire et politique	
Troisième conférence « Droit et Parlement », 2009	30 000 \$
site Web	7 500 \$

Le Barreau du Haut-Canada	
Processus d’accès à la profession pour les avocats 2010	875 000 \$
Processus d’accès à la profession pour les parajuristes 2010	85 000 \$

The Osgoode Society for Canadian Legal History	
Programme d’activités	221 803 \$
Symposium on Canadian Legal History	14 040 \$
Développement du site Web	13 920 \$

Université d’Ottawa, Faculté de droit, section de droit civil	
Conférence internationale sur les droits de l’enfant de l’Université d’Ottawa	40 000 \$

Université d’Ottawa, Faculté de droit, section de common law	
African Women’s Equality Project	100 000 \$
Challenging Anonymity in Assisted Human Reproduction Technologies	5 000 \$
Conférence : Le droit en matière des agressions sexuelles : la pratique et le travail de militantisme après l’affaire Jane Doe	25 000 \$
IUCN Academy of Environmental Law	80 000 \$
Conférence professionnelle	5 900 \$
Clinique du droit de l’environnement sur les questions d’intérêt public	50 000 \$
Programme des bourses d’intérêt public	25 000 \$

Université d’Ottawa, Faculté des sciences sociales	
Le Mouvement C’est l’temps!	21 804 \$

Université de Toronto, Faculté de droit	
Michael Trebilcock Symposium	25 000 \$
Professional Diversity and Legal Opportunities Officer	50 000 \$

Université Western Ontario, Faculté de droit	
Canadian National Division Qualifying Tournament of the 2009 Philip C. Jessup International Law Moot Court Competition	25 000 \$
Mobilizing Ontario’s Developing Intellectual Property Expertise	25 000 \$

Université de Windsor, Faculté de droit	
Intellectual Property and Innovation Law Legal Information Network	25 000 \$

Wesley Urban Ministries	
Community Public Legal Education for Hamiltonians	7 000 \$

Workers’ Action Centre	
Opportunities for Change	85 600 \$
Workers in Precarious Employment: Improving Awareness, Access and Support for Human Rights	50 000 \$

AUTRES PROGRAMMES DE LA FDO	
Bourses de leadership communautaire en justice 2009/2010	
Reach Canada – Université d’Ottawa, Centre de recherche et d’enseignement sur les droits de la personne : accès sans barrières aux tribunaux pour les personnes ayant un handicap (boursier – Allan McChesney)	65 000 \$
Centre pour la défense de l’intérêt public – Université Carleton, départementde droit : Protéger le consommateur vulnérable sur le marché (boursier – Michael Janigan)	65 000 \$
Réseau juridique canadien VIH/SIDA – Université de Toronto, faculté de droit : réformer le régime canadien d’accès aux médicaments (boursier – Richard Elliott)	65 000 \$

Bourses de stage – Communiquer 2010-2011	
Centre juridique et de défense des droits communautaire (CALC)	44 950 \$
Clinique juridique communautaire – Simcoe, Haliburton, Kawartha Lakes	44 950 \$
Services juridiques communautaires de Waterloo	44 950 \$
Clinique juridique communautaire de la région de York	44 950 \$
Clinique juridique métropolitaine chinoise et du sud-est asiatique	44 950 \$
Aide juridique Ontario (AJO)	179 800 \$
Clinique juridique sur la santé et la sécurité des travailleurs de Toronto	44 950 \$
Services juridiques Keewaytinok pour Autochtones	44 950 \$

Programme d’aide au remboursement de la dette 2009	
École de droit Osgoode Hall	30 000 \$
Faculté de droit de l’Université Queen’s	30 000 \$
Faculté de droit de l’Université Western Ontario	30 000 \$
École de droit de l’Université de Windsor	30 000 \$
Section de common law de la faculté de droit de l’Université d’Ottawa	30 000 \$
Faculté de droit de l’Université de Toronto	30 000 \$

Bourses d’études sur les questions d’intérêt public 2010/2011	
Amnistie internationale Canada	69 500 \$
Clinique Barbra Schlifer	69 500 \$
Association canadienne des libertés civiles	69 500 \$
Clinique d’intérêt public et de politique d’Internet du Canada	69 500 \$
EcoJustice	69 500 \$
Centre pour la défense de l’intérêt public	69 500 \$

Fonds Roy & Ria McMurtry 2009-2010	
Bourse d’étude Second Chance (Second Chance Scholarship Foundation Inc.)	\$5 000
Faculté de droit de l’Université Western Ontario	\$5 000

Subventions totales	\$14 285 857
----------------------------	---------------------



Rapport sur les recours collectifs

À PROPOS DU COMITÉ DES RECOURS COLLECTIFS



Le Fonds d’aide aux recours collectifs (le « Fonds ») et le Comité des recours collectifs (le « Comité ») procurent un soutien pour des procédures dans lesquelles un ou plusieurs représentants des demandeurs présentent une demande commune pour le compte d’un groupe plus large. Les recours collectifs permettent des gains en efficacité et ont fait en sorte que de nombreuses affaires soient entendues alors qu’elles ne l’auraient probablement pas été autrement.

La conduite d’un recours collectifs est néanmoins coûteuse. En outre, les avantages éventuels pour le représentant des demandeurs peuvent être de faible importance, alors que les conséquences éventuelles d’une condamnation aux dépens peuvent se révéler considérables. Le Comité emploie le Fonds pour surmonter ces obstacles, sur présentation d’une demande par les demandeurs, en finançant ces recours et en garantissant les demandeurs contre les éventuels dépens auxquels ils pourraient être tenus.

Le Comité décide d’accorder ou non un financement pour chaque recours en fonction des considérations suivantes : le bien-fondé apparent de la demande, les questions d’intérêt général qu’elle soulève, les efforts déployés pour obtenir des fonds par d’autres moyens, la probabilité que les tribunaux certifient la demande à titre de recours collectif et les sommes qui sont alors disponibles dans le Fonds.

Le Fonds a été créé par une loi en 1992, grâce à une subvention de 500 000 \$ de la Fondation du droit de l’Ontario. Le Fonds perçoit un prélèvement de 10 % sur tout montant adjugé ou faisant l’objet d’une transaction en faveur des demandeurs dans les procédures qu’il a financées, ainsi que le remboursement des frais payés.

Le Comité compte cinq membres, dont un membre nommé par la Fondation, un autre par le Procureur général de l’Ontario et trois membres nommés conjointement.

Membres du comité



Valerie A. Edwards (présidente)¹
associée; Torkin, Manes LLP



Wendy J. Earle¹
associée; Borden Ladner Gervais LLP



Paul Evraire, c.r.¹
avocat spécial;
Ministère de la Justice



F. Paul Morrison²
associé; McCarthy Tétrault



Lorne Sossin³
professeur;
Faculté de droit,
l’Université de Toronto

1 Nommé conjointement
2 Nommé par le Procureur général
3 Nommé par la Fondation du droit de l’Ontario

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Le Fonds a connu diverses augmentations notables de son volume d’activité au cours de l’exercice 2009. Le Comité a approuvé douze nouvelles demandes de financement en 2009, soit le nombre le plus élevé de demandes jamais approuvées au cours d’une année. Le montant total des subventions approuvées par le Comité, soit plus de 3,6 millions de dollars, ce qui représente plus de quatre fois le montant approuvé en 2008, est également le plus important à avoir jamais été approuvé.

Les recours approuvés portent sur des questions d’intérêt général très diverses, telles que des cas allégués de manquement par des pensionnats accueillant des enfants handicapés à leur devoir fiduciaire, de non paiement d’heures supplémentaires par un employeur, d’insuffisances d’un médicament utilisé dans le traitement des maladies mentales, de déclarations fausses et trompeuses d’un collègue et de contraventions à la législation sur les assurances.

Six affaires qui bénéficiaient d’une subvention ont été réglées en 2009, ce qui constitue là aussi un chiffre bien plus élevé qu’en 2008. Ces recours portaient également sur des questions très diverses, à savoir des allégations de contravention à la *Loi sur les valeurs mobilières*, de mauvaise gestion de régimes de retraite, de taux d’intérêts criminels, de frais de carte de crédit non communiqués et de violation de droit d’auteur.

Les tribunaux ont accordé plus d’un milliard de dollars dans le cadre de ces affaires, au profit de plus d’un million et demi de membres. En outre, dans trois de ces affaires, des sommes ont été octroyées sur le fondement de la doctrine du *cy-près* au profit d’organismes à but non lucratif, pour un total de plus de 45 millions de dollars, au motif qu’il n’était pas possible de distribuer les sommes provenant du règlement à des membres individuels. Les sommes ainsi accordées en vertu de la doctrine du *cy-près* serviront à financer des services hospitaliers, des activités d’alphabétisation et des banques d’alimentation, ainsi que la création par la Fondation de son nouveau Fonds national d’accès à la justice.

Nous avons atteint une étape importante avec l’instruction de deux recours financés par le Comité au cours de l’automne 2009. Chaque procès a duré plusieurs mois et les affaires étaient au stade du délibéré lorsque le présent rapport a été rédigé. En 2009, une procédure subventionnée s’est vue refuser la certification à titre de recours collectif, entraînant en 2010 l’adjudication de dépens d’un montant sans précédent à ce jour pour un recours collectif au Canada. L’affaire faisait l’objet d’un appel lors de la préparation de ce rapport.

Nous nous réjouissons, mes collègues membres du Comité et moi-même, des résultats atteints en 2009 et de la perspective du rôle croissant que le Fonds sera amené à jouer dans la poursuite d’importants objectifs d’intérêt général en 2010 et par la suite. Je tiens également à remercier notre avocate interne, Gina Papageorgiou, dont les efforts mettent en œuvre jour après jour la vision qui sous-tend le Fonds, ainsi que la Fondation qui accueille le Fonds et l’administre.

Valerie A. Edwards
Présidente du Comité des recours collectifs

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009

•

Bilan

	Période du 1 ^{er} janv. 2009 au 31 déc. 2009	Période depuis 1993 jusqu'au 31 déc. 2009
	\$	\$
Solde d'ouverture	6 547 096	500 000
Financement total accordé	(3 628 850)	(5 929 834)
Financement remboursé/annulé	218 859	778 266
Coûts d'administration/dépenses	(317 220)	(1 034 455)
Intérêts reçus	49 908	1 354 616
Montant reçu du prélèvement de 10 %	7 522 795	15 288 148
Dépens adjugés aux défendeurs	(643 112)	(1 207 265)
Solde au 31 décembre 2009	9 749 476	9 749 476

Demandes et décisions (à la fin de l'exercice)

	2005	2006	2007	2008	2009	1992-2009
Nombre total de demandes entendues	2	8	3	12	13	93
Subventions approuvées	1	5	2	9	12	50
Refusées ou reportées*	1	3	1	3	1	27

* Il arrive parfois qu'une décision de report soit rendue dans l'attente soit de la réception de renseignements complémentaires, soit de la certification à titre de recours collectif.

Conformément à l'article 13 du règlement de l'Ontario 771/92, nous déclarons ce qui suit :

1. Nombre de nouvelles demandes, par étape de la procédure au moment de la présentation de la demande.

Étape de la procédure	Nombre de nouvelles demandes 2009	Nombre de nouvelles demandes 2008
Pré-certification	8	8
Appel relatif à la certification	-	-
Divulgence de la preuve	2	4
Décision sur les questions communes	3	-
Appel relatif aux questions communes	-	-
Étape postérieure aux questions communes	-	-
Total	13	12

2. Nouvelles demandes acceptées et refusées, par étape de la procédure au moment de la présentation de la demande.

Étape de la procédure	Acceptées	Refusées	En instance*/suspendues, etc.	Total
2009				
Pré-certification	8	-	-	-
Divulgence	2	-	-	-
Autre	2	1	-	-
Total	12	1	-	13
2008				
Pré-certification	5	2	1	-
Divulgence	4	-	-	-
Autre	-	-	-	-
Total	9	2	1	12

* Reportées à l'année suivante.

3. En 2009, un soutien financier a été accordé pour douze nouveaux recours en vertu du paragraphe 59.3(1) de la Loi¹ et un soutien financier complémentaire a été accordé pour dix recours qui avaient été approuvés auparavant, en vertu de demandes de financement supplémentaire présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la Loi. En 2008, un soutien financier avait été accordé pour neuf nouveaux recours en vertu du paragraphe 59.3(1) de la Loi et un soutien financier complémentaire avait été accordé pour cinq recours déjà approuvés, en vertu de demandes de financement supplémentaire présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la Loi.

4. Subventions totales, par type de dépenses.

Type de dépenses	Montant total accordé en 2009
Frais administratifs	755 083 \$
Frais de déplacement	103 023 \$
Frais d'interrogateur	147 583 \$
Frais d'expertise	2 392 346 \$
Avis au groupe	137 262 \$
Autre	6 573 \$
Taxe sur les produits et services	86 980 \$
Total	3 628 850 \$

Conformément au règlement 771/92, la présente section comprend seulement les montants accordés en 2009. Le montant total des sommes payées par le Fonds en 2009 peut varier, puisque les sommes accordées sont remboursées aux demandeurs au fur et à mesure qu'ils engagent et paient les frais visés par la subvention.

5. Le montant total des sommes versées aux demandeurs à partir du Fonds en vertu de l'article 59.3 de la Loi s'est élevé à 2 357 960 \$ en 2009 et à 488 206 \$ en 2008. Au 31 décembre 2009, le solde de toutes les subventions restantes qui n'avaient pas encore été versées aux demandeurs était de 1 270 889 \$.
6. En 2009, trois recours subventionnés ont obtenu la certification. En 2008, deux recours subventionnés avaient obtenu la certification.
7. En 2009, six demandeurs ayant reçu un soutien financier ont conclu une transaction relativement à leur action, en vertu de laquelle des sommes ont été versées aux groupes de personnes visés par le recours. En 2008, deux demandeurs ayant reçu un soutien financier avaient conclu une transaction relativement à leur action.
8. En 2009, vingt-six défendeurs ont présenté au Fonds une demande aux termes de l'article 59.4 de la Loi pour le paiement des dépens adjugés en leur faveur dans le cadre de deux recours distincts. En 2008, dix demandes avaient été reçues. Ces demandes découlent de la garantie accordée aux demandeurs pour les dépens qu'ils sont condamnés à payer.
9. En 2009, 643 112 \$ ont été versés à partir du Fonds aux défendeurs aux termes de l'article 59.4 de la Loi. En 2008, 243 526 \$ avaient été versés aux défendeurs en vertu de cette même disposition. Ces paiements découlent de la garantie accordée aux demandeurs pour les dépens qu'ils sont condamnés à payer.

1 Les renvois visent la *Loi sur le Barreau*

10. Recours pour lesquels les demandeurs ont obtenu un soutien financier en vertu de l'article 59.3 de la Loi (y compris les nouveaux recours approuvés ainsi que les recours déjà approuvés pour lesquels un financement supplémentaire a été accordé au cours de l'exercice 2009).

	Frais administratifs	Frais de déplacement	Frais d'interrogateur	Frais d'expertise	Avis au groupe	Autre	TPS	Total
2009								
Cas A	48 000	-	15 000	200 000	25 000	-	14 400	302 400
Cas B	-	-	-	-	1 095	-	-	1 095
Cas C	25 000	60 000	10 000	528 571	25 000	-	32 429	681 000
Cas D	981	-	500	5 000	-	-	1 624	8 105
Cas E	28 894	-	20 583	27 068	-	-	3 908	80 453
Cas F	27 650	-	2 000	19 800	-	-	2 472	51 922
Cas G	5 000	-	10 000	40 000	-	-	-	55 000
Cas H	485 000	-	-	-	-	-	-	485 000
Cas I	-	-	-	80 000	-	-	4 000	84 000
Cas J	-	-	-	35 000	-	-	-	35 000
Cas K	10 000	-	15 000	50 000	-	-	-	75 000
Cas L	21 100	2 500	5 000	-	-	-	1 430	30 030
Cas M	10 550	11 000	5 000	-	-	-	1 328	27 878
Cas N	5 239	23	-	-	86 167	1 573	4 650	97 652
Cas O	22 242	4 500	2 000	-	-	-	1 437	30 179
Cas P	-	-	-	40 000	-	-	2 000	42 000
Cas Q	38 400	25 000	10 000	60 000	-	-	6 352	139 752
Cas R	-	-	-	1 080 312	-	-	-	1 080 312
Cas S	4 000	-	37 500	175 000	-	-	8 950	225 450
Cas T	3 027	-	-	26 595	-	-	-	29 622
Cas U	20 000	-	15 000	-	-	5 000	2 000	42 000
Cas V	-	-	-	25 000	-	-	-	25 000
Tous cas confondus	755 083	103 023	147 583	2 392 346	137 262	6 573	86 980	3 628 850
2008								
Tous cas confondus	158 551	2 000	62 840	388 054	134 888	1 275	30 396	778 004

Cas A
Cas présumé de complot en vue de fixer les prix

Cas B
Cas présumé de négligence concernant la vente et la distribution d’implants de mâchoire

Cas C
Cas présumé de négligence, de nuisance, d’atteinte directe et de responsabilité stricte concernant la contamination de propriétés au nickel

Cas D
Cas présumé de construction négligente et de vente de solariums

Cas E
Cas présumé de violation de contrat de travail concernant des heures supplémentaires non payées

Cas F
Cas présumé de responsabilité de la Couronne pour des cas d’infection par le SRAS survenus en Ontario

Cas G
Cas présumé de négligence concernant des moniteurs de glucose défectueux

Cas H
Cas présumé de taux d’intérêts criminels concernant des prêts sur salaire

Cas I
Cas présumé de violation de contrat de travail concernant des heures supplémentaires non payées

Cas J et K
Cas présumé de défaut de diagnostic de la tuberculose ayant entraîné la contamination de tiers

Cas L
Cas présumé de négligence, de manquement à une obligation légale et de manquement à un devoir fiduciaire concernant un établissement public destiné aux mineurs handicapés

Cas M
Cas présumé de négligence, de manquement à une obligation légale et de manquement à un devoir fiduciaire concernant un établissement privé destiné aux mineurs handicapés

Cas N
Cas présumé de violation de droit d’auteur

Cas O
Cas présumé de contraventions à la *Loi sur la protection du consommateur*

Cas P
Cas présumé de violation d’un contrat de franchise

Cas Q
Cas présumé de violation de contrat de travail concernant des heures supplémentaires non payées

Cas R
Cas présumé de contravention à la *Loi sur les sociétés d’assurances* concernant des polices avec participation

Cas S
Cas présumé de négligence concernant un produit pharmaceutique

Cas T
Cas présumé de contamination environnante d’eaux souterraines

Cas U
Cas présumé de manquement à un devoir fiduciaire, de négligence, de voies de fait, de batterie et d’infliction intentionnelle de souffrance morale au sein d’une école chrétienne

Cas V
Cas présumé de taux d’intérêts criminels facturés en cas de retard de paiement en matière de services audio-visuels et de télévision numérique.

.....

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité, veuillez communiquer avec :

Gina Papageorgiou, avocate
Comité des recours collectifs
a/s La Fondation du droit de l’Ontario
20, rue Queen Ouest, bureau 3002
Toronto (ON) M5H 3R3
gpapageorgiou@lawfoundation.on.ca
(416) 595-1425

.....



États financiers



31 décembre 2009



Aux fiduciaires de La Fondation du droit de l’Ontario

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation du droit de l’Ontario au 31 décembre 2009, ainsi que les états des résultats, de l’évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l’exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l’assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d’inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l’appui des montants et des autres éléments d’information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l’évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu’une appréciation de la présentation d’ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l’exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 19 février 2010

Deloitte.

BILAN

au 31 décembre 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Liquidités	880 470	513 423
Tranche à court terme des liquidités grevées d’affectations		
d’origine externe et placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs (note 4)	1 932 629	709 084
Placements à court terme (note 6)	54 211 655	47 690 827
Titres négociables, au coût (juste valeur – 9 796 546 \$ [10 030 927 \$ en 2008]) (note 6)	9 423 093	9 680 881
Charges payées d’avance	16 631	-
Intérêts à recevoir	306 624	415 791
	66 771 102	59 010 006
Liquidités grevées d’affectations d’origine externe et placements pour le Fonds de recours collectifs (note 4)	9 815 399	6 597 695
Liquidités grevées d’affectations d’origine externe et placements pour le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 5)	115 478	123 116
Immobilisations (note 7)	544 948	437 308
	77 246 927	66 168 125
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	509 450	201 596
Montant à payer à Aide juridique Ontario (note 8)	182 623	28 116
Subventions à payer (note 9)	18 324 375	16 072 789
	19 016 448	16 302 501
Subventions à long terme à payer (note 9)	1 657 540	635 000
	20 673 988	16 937 501
Soldes de fonds		
Soldes de fonds grevés d’affectations d’origine interne		
Fonds de stabilisation des subventions (auparavant, le Fonds de réserve) (note 10)	16 000 000	16 000 000
Fonds des engagements futurs (note 11)	4 574 136	4 346 079
Fonds de bourses de stages en droit d’intérêt public (note 12)	-	196 670
Fonds des initiatives stratégiques (note 13)	-	72 237
Fonds de remboursement de dettes (note 14)	-	565 000
Fonds d’accès à la justice (note 15)	14 595 516	-
Fonds de rajeunissement (note 16)	2 687 022	2 906 866
	37 856 674	24 086 852
Soldes de fonds grevés d’affectations d’origine externe		
Fonds de recours collectifs (note 17)	9,749 476	6 547 096
Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 18)	108 524	113 065
	9 858 000	6 660 161
Solde de fonds non grevé d’affectations – Fonds d’administration générale	8 858 265	18 483 611
	56 572 939	49 230 624
	77 246 927	66 168 125

ÉTATS DES RÉSULTANTS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	Fonds de stabilisation des subventions (auparavant Fonds de réserve) – grevé d’affectations d’origine interne	Fonds d’accès à la justice – grevé d’affectations d’origine interne (note 15)	Autres fonds grevés d’affectations d’origine interne (note 20)	Fonds d’administration générale – non grevé d’affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d’affectations d’origine externe	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry – grevé d’affectations d’origine externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Produits

Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d’avocats, déduction faite des frais de services de 2 563 175 \$ (note 19)	-	-	-	12 968 261	-	-	12 968 261
Autres revenus de placement	386 965	1 864	-	729 942	49 908	4 324	1 173 003
Règlement reçu (note 15)	-	-	-	14 530 395	-	-	14 530 395
Prélèvements sur les montants accordés (note 17)	-	-	-	-	7 522 795	-	7 522 795
Paie­ments de subventions recou­vrés (note 17)	-	-	-	-	159 192	-	159 192
	386 965	1 864	-	28 228 598	7 731 895	4 324	36 353 646

Charges

Salaires	-	-	-	1 437 116	149 062	-	1 586 178
Loyer et frais d’occupation	-	-	-	204 397	10 010	-	214 407
Autres frais administratifs	-	478	18 611	603 528	24 563	-	647 180
Honoraires	-	-	-	135 972	133 585	-	269 557
Impression et fournitures de bureau	-	-	-	94 552	-	-	94 552
Attribution des dépenses (note 17)	-	-	-	-	643 112	-	643 112
Amortissement	-	-	-	116 914	-	-	116 914
	-	478	18 611	2 592 479	960 332	-	3 571 900

Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	386 965	1 386	(18 611)	25 636 119	6 771 563	4 324	32 781 746
Montant attribué à Aide juridique Ontario (note 8)	-	-	-	7 782 623	-	-	7 782 623
Subventions autorisées, déduction faite de la contrepassation de subventions autorisées au cours d’exercices précédents	-	-	3 568 733	10 510 027	3 569 183	10 000	17 657 943
		-	3 568 733	18 292 650	3 569 183	10 000	25 440 566
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions de l’exercice	386 965	1 386	(3 587 344)	7 343 469	3 202 380	(5 676)	7 341 180

ÉTATS DES RÉSULTANTS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	Fonds de réserve – grevé d’affectations d’origine interne	Autres fonds grevés d’affectations d’origine interne (note 20)	Fonds d’administration générale – non grevé d’affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d’affectations d’origine externe	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry – grevé d’affectations d’origine externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Produits

Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d’avocats, déduction faite des frais de services de 2 863 525 \$ (note 19)	-	-	53 811 791	-	-	53 811 791
Autres revenus de placement	528 576	-	1 723 861	226 192	4 019	2 482 648
Prélèvements sur les montants accordés (note 17)	-	-	-	1 088 506	-	1 088 506
	528 576	-	55 535 652	1 314 698	4 019	57 382 945

Charges

Salaires	-	-	1 228 177	130 910	-	1 359 087
Loyer et frais d’occupation	-	-	199 235	9 605	-	208 840
Autres frais administratifs	-	-	302 383	22 424	-	324 807
Honoraires	-	-	146 597	126 856	-	273 453
Impression et fournitures de bureau	-	-	87 498	-	-	87 498
Attribution des dépenses (note 17)	-	-	-	243 526	-	243 526
Amortissement	-	-	77 079	-	-	77 079
	-	-	2 040 969	533 321	-	2 574 290

Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	528 576	-	53 494 683	781 377	4 019	54 808 655
Montant attribué à Aide juridique Ontario (note 8)	-	-	38 828 116	-	-	38 828 116
Subventions autorisées, déduction faite de la contrepassation de subventions autorisées au cours d’exercices précédents et de versements recou­vrés (note 9)	-	3 604 533	7 853 066	686 281	10 000	12 153 880
	-	3 604 533	46 681 182	686 281	10 000	50 981 996
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions de l’exercice	528 576	(3 604 533)	6 813 501	95 096	(5 981)	3 826 659

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDs

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	Soldes de fonds – début de l'exercice	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions pour l'exercice	Variation du gain non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente	Attributions nettes	Soldes de fonds – fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds grevés d'affectations d'origine interne					
Fonds de stabilisation des subventions (auparavant Fonds de réserve)	16 000 000	386 965	-	(386 965)	16 000 000
Fonds de remboursement de dettes	565 000	(180 000)	-	(385 000)	-
Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public	196 670	(417 000)	-	220 330	-
Fonds des engagements futurs	4 346 079	(2 770 500)	-	2 998 557	4 574 136
Fonds des initiatives stratégiques	72 237	-	-	(72 237)	-
Fonds d'accès à la justice	-	1 386	-	14 594 130	14 595 516
Fonds de rajeunissement	2 906 866	(219 844)	-	-	2 687 022
Fonds non-grevés d'affectations					
Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations	18 483 611	7 343 469	-	(16 968 815)	8 858 265
Fonds grevés d'affectations d'origine externe					
Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	6 547 096	3 202 380	-	-	9 749 476
Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry – grevé d'affectations d'origine externe	113 065	(5 676)	1 135	-	108 524
Total	49 230 624	7 341 180	1 135	-	56 572 939

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDs

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	Soldes de fonds – début de l'exercice	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions pour l'exercice	Variation du gain non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente	Attributions nettes	Soldes de fonds – fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds grevés d'affectations d'origine interne					
Fonds de réserve	12 239 154	528 576	-	3 232 270	16 000 000
Fonds de remboursement de dettes	745 000	(180 000)	-	-	565 000
Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public	727 500	(530 830)	-	-	196 670
Fonds des engagements futurs	6 495 899	(2 879 445)	-	729 625	4 346 079
Fonds des initiatives stratégiques	15 861	56 376	-	-	72 237
Fonds de rajeunissement	2 977 500	(70 634)	-	-	2 906 866
Fonds non-grevés d'affectations					
Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations	15 632 005	6 813 501	-	(3 961 895)	18 483 611
Fonds grevés d'affectations d'origine externe					
Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	6 452 000	95 096	-	-	6 547 096
Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry – grevé d'affectations d'origine externe	119 046	(5 981)	-	-	113 065
Total	45 403 965	3 826 659	-	-	49 230 624

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009	2008
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges et subventions de l'exercice	7 341 180	3 826 659
Élément hors trésorerie Amortissement	116 914	77 079
	7 458 094	3 903 738
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Charges payées d'avance	(16 631)	-
Intérêts à recevoir	109 167	128 776
Montant à payer à Aide juridique Ontario	154 507	419 501
Créditeurs et charges à payer	307 854	(54 278)
Subventions à payer	3 274 126	2 043 629
	11 287 117	5 710 920
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) des placements à court terme	(6 520 828)	(5 949 244)
Diminution (augmentation) des titres négociables	257 788	21 430
Augmentation de la tranche à court terme des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs	(1 223 545)	(211 291)
Augmentation des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs	(3 217 704)	(104 951)
Diminution (augmentation) des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements pour le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry	8 773	79
Acquisition d'immobilisations	(224 554)	(160 920)
	(10 920 070)	(6 404 897)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		
	367 047	(693 977)
Liquidités – début de l'exercice	513 423	1 207 400
Liquidités – fin de l'exercice	880 470	513 423

1. Objectif de l’organisme

La Fondation du droit de l’Ontario (la « Fondation ») a été établie en 1974, en vertu d’une modification de la *Loi sur le Barreau*, à titre de société sans capital social. La Fondation a été créée pour recevoir les intérêts gagnés sur les montants détenus dans les comptes mixtes en fiducie d’avocats, et pour mettre sur pied et maintenir un fonds aux fins de l’éducation juridique et de la recherche en droit, de l’aide juridique et de l’établissement, du maintien et de l’exploitation de bibliothèques juridiques. La Fondation est un organisme sans but lucratif au sens du paragraphe 149.1(1) de la *Loi de l’impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exonérée d’impôts.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus de l’Institut Canadien des Comptables Agréés pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour constater les produits. Les produits sont constatés dans les fonds respectifs lorsqu’ils sont reçus ou lorsque le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé.

Soldes de fonds Le Fonds de stabilisation des subventions (auparavant, le Fonds de réserve), le Fonds des engagements futurs, le Fonds de bourses de stages en droit d’intérêt public, le Fonds des initiatives stratégiques, le Fonds de remboursement de dettes, le Fonds d’accès à la justice et le Fonds de rajeunissement sont des fonds grevés d’affectations d’origine interne (notes 10 à 16). Le Fonds de recours collectifs et le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry sont des fonds grevés d’affectations d’origine externe (notes 17 et 18).

Intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d’avocats Les intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d’avocats sont calculés et remis à la Fondation en fonction des conventions conclues avec les institutions financières. Les comptes mixtes en fiducie d’avocats n’appartiennent pas à la Fondation et ne sont pas administrés par cette dernière. Ainsi, la Fondation ne peut déterminer le montant des intérêts gagnés avant de recevoir un avis de chaque institution financière à cet égard ainsi que le dépôt réglementaires des avocats. Ces intérêts sont donc comptabilisés lorsqu’ils sont reçus par la Fondation dans le Fonds d’administration générale – non grevé d’affectations.

Subventions Les subventions aux fins de l’éducation juridique, de l’aide juridique, de la recherche en droit et des bibliothèques juridiques sont constatées au cours de la période durant laquelle elles sont autorisées par le conseil d’administration.

Prélèvement sur les montants accordés Le Fonds de recours collectifs a droit à un prélèvement de 10 % sur tout paiement ou règlement accordé au demandeur dans le cadre d’une poursuite subventionnée. Le prélèvement est comptabilisé lorsqu’il peut être déterminé par la Fondation.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du montant cumulé des amortissements. Le mobilier et les agencements sont amortis selon la méthode de l’amortissement dégressif au taux de 20 % par année. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis selon la méthode de l’amortissement linéaire sur leur durée d’utilisation estimée de trois ans. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l’amortissement linéaire sur la durée du bail.

Utilisation d’estimations La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants de l’actif et du passif comptabilisés, l’information fournie sur les éléments d’actif et de passif éventuels à la date du bilan ainsi que sur les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l’exercice. (La Fondation s’appuie sur des relevés bancaires pour comptabiliser les intérêts gagnés dans les comptes mixtes en fiducie d’avocats.) Les résultats réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Les placements et les charges à payer font partie des comptes nécessitant des estimations et des hypothèses importantes.

Instruments financiers La Fondation a choisi de classer ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

	Classement	Évaluation
Liquidités	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Intérêts à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements à court terme pour		
le Fonds de recours collectifs	Détenus jusqu’à leur échéance	Coût après amortissement
Placements à court terme	Détenus jusqu’à leur échéance	Coût après amortissement
Titres négociables	Détenus jusqu’à leur échéance	Coût après amortissement
Placements pour le Fonds de		
dotation Roy et Ria McMurtry	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créiteurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Montant à payer à		
Aide juridique Ontario	Autres passifs	Coût après amortissement
Subventions à payer	Autres passifs	Coût après amortissement

Détenus à des fins de transaction Les instruments détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de cette juste valeur sont constatées à l’état des résultats.

Prêts et créances et autres passifs Cette catégorie comprend tous les prêts et créances, sauf les titres d’emprunt, et autres passifs. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d’intérêt effectif, et le gain ou la perte est comptabilisé à l’état des résultats. Le coût après amortissement avoisine la juste valeur.

Détenus jusqu’à leur échéance Les instruments financiers de cette catégorie sont assortis d’une échéance fixe et de versements fixes ou déterminables, et la direction a l’intention de les conserver (et peut les détenir) jusqu’à leur échéance. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu’à leur échéance sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d’intérêt effectif, et le gain ou la perte est comptabilisé à l’état des résultats.

Disponibles à la vente Les actifs financiers classés comme actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle représente le prix offert lorsque les actifs ont un prix coté sur un marché actif. Le gain ou la perte découlant de l’évaluation ultérieure est constaté à l’état de l’évolution des soldes de fonds, puis comptabilisé dans l’excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions à la vente de l’actif. Tout gain ou perte de change lié à un instrument financier disponible à la vente est également constaté à l’état de l’évolution des soldes de fonds, puis comptabilisé en résultat net de l’exercice à la vente de l’actif. Les pertes de valeur associées à des instruments disponibles à la vente sont immédiatement comptabilisées dans l’excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions.

Comme l’autorise le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », la Fondation a choisi de ne pas comptabiliser certains contrats non financiers à titre de dérivés ni certains éléments dérivés incorporés dans des contrats non financiers, des contrats de location ou des contrats d’assurance comme des dérivés incorporés.

La Fondation a choisi d’adopter les exigences d’informations à fournir du chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du Manuel de l’ICCA.

Placements Les placements à court terme sont comptabilisés à la date de règlement et les coûts de transaction sont passés en charge lorsqu’ils sont engagés. Les titres négociables sont constatés au coût et les autres placements à la juste valeur.

3. Modifications de conventions comptables

Adoption de conventions comptables

Série des chapitres 4400 du Manuel relatifs aux organismes sans but lucratif

En septembre 2008, l’Institut Canadien des Comptables Agréés (l’« ICCA ») a publié des modifications à plusieurs des chapitres existants sur la comptabilisation, l’évaluation et la présentation de l’information financière des organismes sans but lucratif dans la série des chapitres 4400 du Manuel de l’ICCA. L’adoption de ces modifications n’a pas entraîné de changement dans la façon dont la Fondation comptabilise ses opérations.

Chapitre 1000 – Fondements conceptuels des états financiers

Le 1^{er} janvier 2009, la Fondation a adopté les modifications apportées au chapitre 1000, intitulé « Fondements conceptuels des états financiers ». Selon le chapitre modifié, une entité doit prouver que toute dépense qu’elle souhaite présenter à titre d’actif répond à la définition conceptuelle d’un actif ou qu’un chapitre spécifique du Manuel de l’ICCA autorise sa comptabilisation à titre d’actif. L’adoption de ces modifications n’a pas entraîné de changement dans la façon dont la Fondation comptabilise ses opérations.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») de l’ICCA a publié le CPN 173, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Cet abrégé nécessite que le risque de crédit propre à l’entité (pour un passif financier) et le risque de crédit de la contrepartie (pour un actif financier) soient pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Ce nouveau chapitre n’a pas eu d’incidence sur l’évaluation des actifs et des passifs financiers de la Fondation.

4. Liquidités grevées d’affectations d’origine externe et placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs

Les liquidités grevées d’affectations et les placements à court terme consistent en des liquidités et des acceptations bancaires dont les échéances sont semblables à celles décrites à la note 5 et sont grevées d’affectations d’origine externe pour les subventions du Fonds de recours collectifs. Les versements sont assujettis à l’approbation des subventions et au respect des conditions liées à celles-ci. Les liquidités grevées d’affectations et les placements à court terme comprennent un montant de 1 932 629 \$ (709 084 \$ en 2008) autorisé à des fins de subventions devant être versées au cours de l’exercice 2010.

5. Liquidités grevées d’affectations d’origine externe et placements pour le Fonds Roy et Ria McMurtry

Les liquidités grevées d’affectations et les placements consistent en des liquidités, des titres à revenu fixe et des actions. Les titres à revenu fixe se composent d’obligations et de billets de dépôt venant à échéance entre le 19 mai 2010 et le 8 mars 2017 et dont le taux d’intérêt nominal varie de 4,00 % à 4,69 % (4,00 % à 4,69 % en 2008).

	2009	2008
	\$	\$
Liquidités grevées d’affectations	2 556	11 187
Placements à revenu fixe	64 862	67 741
Actions	48 060	44 188
	115 478	123 116

6. Placements à court terme et titres négociables

Les placements à court terme de la Fondation se composent de montants en espèces, de certificats de placement garanti et d’acceptations bancaires s’élevant à 54 211 655 \$ (47 690 287 \$ en 2008). Le taux de rendement réel des acceptations bancaires de 10 832 159 \$ (38 012 357 \$ en 2008) varie de 0,24 % à 0,65 % (3,55 % à 5,5 % en 2008).

Les titres négociables de la Fondation comprennent des obligations totalisant 9 385 300 \$ (9 643 774 \$ en 2008) qui viennent à échéance entre le 2 septembre 2010 et le 8 mars 2018 et qui peuvent être liquidées en tout temps. Le taux d’intérêt nominal varie de 2,2 % à 5,05 % (2,7 % à 6,4 % en 2008).

La Fondation suit un énoncé de politique de placement qui prévoit les objectifs de placement, les attentes en matière de rendement et les lignes directrices relatives à la gestion de ces placements. Cet énoncé exige que tous les placements respectent les dispositions de la *Loi sur les fiduciaires de l’Ontario* et que certaines restrictions supplémentaires soient observées.

7. Immobilisations

	2009	2008
	Valeur	Valeur
	Amortissement comptable	comptable
	Coût cumulé nette	nette
	\$	\$
Mobilier et agencements	254 106	129 558
Matériel informatique	149 437	107 153
Logiciels	167 031	80 599
Améliorations locatives	402 897	111 213
	973 471	428 523
	544 948	437 308

8. Montant à payer à Aide juridique Ontario

En vertu de l’article 55(3) de la *Loi sur le Barreau* (LRO 1990, chapitre L.8), 75 % des revenus nets reçus au cours de l’exercice découlant des intérêts reçus des comptes mixtes en fiducie d’avocats, déduction faite des frais d’exploitation, doivent être payés à Aide juridique Ontario. La provision de la quote-part des revenus nets à payer à Aide juridique Ontario est constatée tous les ans dans les comptes de la Fondation.

	2009	2008
	\$	\$

Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d’avocats (déduction faite des frais de service de 2 563 175 \$; 2 863 525 \$ en 2008)	12 968 261	53 811 791
Charges	(2 591 430)	(2 040 969)
Intérêts, déduction faite des charges	10 376 831	51 770 822

Montant à payer à Aide juridique Ontario – début de l’exercice	28 116	447 617
Attribution de 75 % à Aide juridique Ontario	7 782 623	38 828 116
Montant payé à Aide juridique Ontario au cours de l’exercice	(7 628 116)	(39 247 617)

Montant à payer à Aide juridique Ontario – fin de l’exercice	182 623	28 116
---	---------	--------

9. Subventions autorisées

Les subventions autorisées se composent des éléments suivants :

	Fonds non grevé d'affectations	Fonds de remboursement de dettes	Fonds des engagements futurs	Fonds de rajeunissement	Fonds Roy & Ria McMurtry	Fonds des initiatives stratégiques	Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public	Fonds de recours collectifs	2009 Total	2008 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Début de l'exercice	13 266 797	285 000	-	77 943	10 000	1 499 524	859 441	709 084	16 707 789	14 664 160
Subventions autorisées	10 729 361	180 000	2 770 500	201 233	10 000	-	417 000	3 628 850	17 936 944	12 719 620
Versements	(8 611 776)	(100 000)	(2 770 500)	(156 493)	(15 000)	-	(372 088)	(2 357 960)	(14 383 817)	(10 125 171)
Subventions transférées	1 499 524	-	-	-	-	(1 499 524)	-	-	-	-
Subventions contrepassées	(219 334)	-	-	-	-	-	-	(59 667)	(279 001)	(550 820)
Fin de l'exercice										
Subventions à payer	16 664 572	365 000	-	122 683	5 000	-	904 353	1 920 307	19 981 915	16 707 789
Déduire :										
Subventions à long terme										
à payer	(1 389 040)	(60 000)	-	-	-	-	(208 500)	-	(1 657 540)	(635 000)
Subventions à court terme										
à payer	15 275 532	305 000	-	122 683	5 000	-	695 853	1 920 307	18 324 375	16 072 789

10. Fonds de stabilisation des subventions

En 1981, les fiduciaires de la Fondation ont établi un Fonds de réserve pour les éventualités futures et les bénéficiaires de ses subventions qui sont affectées à l'éducation juridique, à la recherche juridique et aux bibliothèques juridiques. Ce fonds a été créé et est maintenu au moyen de sommes représentant 25 % des apports nets devant être réservés pour ces bénéficiaires. En 2009, les fiduciaires de la Fondation ont renommé le fonds « Fonds de stabilisation des subventions ». Le solde du Fonds est maintenu à 16 M\$.

11. Fonds des engagements futurs

En 2004, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour détenir des sommes affectées du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations, en vue de budgétiser les programmes de financement qui s'étendent au-delà d'une année. Les programmes de financement pluriannuels continueront d'être officiellement approuvés et comptabilisés sur une base annuelle, mais les fonds seront tirés du Fonds des engagements futurs plutôt que du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations. En 2009, le conseil d'administration a autorisé 2 770 500 \$ (2 879 445 \$ en 2008) et a versé 2 770 500 \$ (2 877 445 \$ en 2008). Au cours de l'exercice, une attribution de subvention de 2 998 557 \$ (729 625 \$ en 2008) a été transférée du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations au Fonds des engagements futurs.

12. Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public

En 2005, les fiduciaires de la Fondation ont établi un Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public d'une durée initiale de quatre ans. Les bourses ont été décernées uniquement aux organismes admissibles qui n'ont pas accès à d'autres ressources pour financer des postes de stagiaires. La somme de 2 000 000 \$ a été affectée du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations en vue du financement du programme pour la période initiale de quatre ans. En 2009, les fiduciaires de la Fondation ont accepté d'incorporer le fonds dans le Fonds d'administration générale et de transférer le déficit de ce programme au Fonds d'administration générale.

13. Fonds des initiatives stratégiques

En 2005, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour détenir des sommes affectées du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations, en vue de budgétiser de nouvelles initiatives stratégiques. En 2009, les fiduciaires de la Fondation ont accepté de fermer le fonds et de transférer le financement de ces projets au Fonds d'administration générale.

14. Fonds de remboursement de dettes

En 2006, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour aider les récents diplômés en droit à respecter leurs obligations en matière de remboursement de leurs dettes d'études. Seuls les diplômés qui poursuivent une carrière dans le domaine du droit d'intérêt public en Ontario sont admissibles à une aide aux termes de ce fonds. Le fonds est financé à partir du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations. En 2009, les fiduciaires de la Fondation ont accepté d'incorporer ce fonds au Fonds des engagements futurs.

15. Fonds d'accès à la justice

En 2009, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds grevé d'affectations d'origine interne pour octroyer des subventions visant à promouvoir l'accès à la justice. Le fonds est financé à partir du règlement d'un litige ponctuel d'un montant de 14 530 395 \$ (ainsi que des intérêts connexes gagnés de 63 735 \$) que la Fondation a reçu à la suite du jugement d'un recours collectif, bien que la Fondation n'ait pas été partie à la poursuite. Le montant a été transféré du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations au nouveau Fonds d'accès à la justice.

16. Fonds de rajeunissement

En 2007, le Fonds de rajeunissement a été établi afin de fournir aux bénéficiaires de subventions admissibles un accès à l'infrastructure humaine et organisationnelle de la Fondation dans le but d'optimiser le rendement et l'efficience; ce soutien englobe notamment le perfectionnement professionnel, des services-conseils, des mises à niveau technologiques ainsi que des acquisitions et des améliorations d'immobilisations. Le fonds est financé à partir du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations.

17. Fonds de recours collectifs

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») a été créé en 1993 en vertu d'une modification de la *Loi sur le Barreau* afin de fournir un soutien financier aux demandeurs en recours collectifs en ce qui a trait aux débours engagés et aux paiements aux défendeurs relativement aux attributions de dépens visant les demandeurs subventionnés. Si un recours subventionné est réglé ou remporté, les subventions relatives aux débours qui ont déjà été accordées sont recouvrables et les subventions relatives aux débours en cours à payer sont annulées. De plus, la Fondation a droit à un prélèvement de 10 % sur tout paiement ou règlement accordé au demandeur dans le cadre d'une poursuite subventionnée.

En 2009, le Fonds a recouvré un paiement de subvention relativement à des débours d'un exercice précédent de 159 192 \$ (13 218 \$ en 2008). Le Fonds a versé des attributions de dépens de 643 112 \$ (243 526 \$ en 2008) visant des demandeurs subventionnés. Le Fonds a reçu un prélèvement de 7 522 795 \$ (1 088 506 \$ en 2008) sur le paiement de règlements à des demandeurs subventionnés.

18. Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry

En 2005, la Fondation a établi le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry en l'honneur du juge en chef et de madame McMurtry, lorsque le juge en chef a reçu le prix Guthrie de 2005 de la Fondation du droit de l'Ontario. À partir des intérêts gagnés par le Fonds, des subventions seront accordées, conformément à la mission de la Fondation, pour appuyer le travail accompli par un organisme choisi par l'ancien juge en chef et madame McMurtry. De plus, en juin 2007, le conseil a décidé qu'une bourse annuelle de 5 000 \$ sera accordée à un étudiant d'une des facultés de droit choisie par rotation.

19. Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats

La Fondation négocie des taux d'intérêt et des frais de service avec chaque établissement financier afin d'obtenir un taux de rendement net concurrentiel.

20. Fonds grevés d'affectations d'origine interne – subventions autorisées

	2009	2008
	\$	\$
Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public	417 000	530 830
Fonds des initiatives stratégiques	-	(56 376)
Fonds de remboursement de dettes	180 000	180 000
Fonds des engagements futurs	2 770 500	2 879 445
Fonds de rajeunissement	201 233	70 634
	3 568 733	3 604 533

21. Engagements en vertu de contrats de location

La Fondation a des obligations en vertu d'un contrat de location-exploitation non résiliable. Le loyer annuel minimal à l'égard de locaux exigible (à l'exclusion des coûts d'occupation) au cours de chacun des cinq exercices à venir s'établit comme suit :

	\$
2010	74 100
2011	74 100
2012	76 633
2013	81 700
2014	81 700

22. Éventualités

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») devient éventuellement responsable des attributions de dépens défavorables visant le demandeur dans le cadre d'une poursuite, une fois que le financement a été accordé par le comité de recours collectifs au demandeur. Au 31 décembre 2009, le Fonds demeurerait exposé à des attributions de dépens défavorables dans le cas de poursuites subventionnées. Dans toutes les poursuites, la probabilité d'une perte ne peut être déterminée. Toute perte sera comptabilisée dans l'exercice où elle sera établie.

23. Instruments financiers

Juste valeur La valeur comptable des instruments financiers de la Fondation correspond approximativement à leur juste valeur (sauf en ce qui a trait aux titres négociables, tel qu'il est indiqué au bilan) en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

Risque lié aux taux d'intérêt La Fondation est exposée à un risque lié aux taux d'intérêt à l'égard de ses placements à court terme. Les variations du taux de base auront une incidence positive ou négative sur les revenus de placement de la Fondation. Une telle exposition augmentera en conséquence si la Fondation maintient des niveaux plus élevés de placements à court terme à l'avenir.

Coûts de transaction Les coûts de transaction relatifs aux placements sont comptabilisés dans la valeur comptable des placements lorsqu'ils sont engagés.

24. Gestion du capital

Puisque la Fondation est une entité sans but lucratif, ses activités sont tributaires d'apports annuels de revenus. Depuis sa création, la Fondation a constitué des fonds non grevés d'affectations. Elle maintient en outre des soldes de fonds auxquels elle peut avoir recours, à la discrétion du conseil d'administration, tel qu'il est décrit aux notes 10 à 16. Les fonds grevés d'affectations d'origine externe de la Fondation sont décrits aux notes 17 et 18. La Fondation est en conformité avec les restrictions imposées par ces fonds.

BOURSES ET RECONNAISSANCE



Bourses du leadership communautaire en justice

Ce programme de bourses est l’un des programmes mis en œuvre chaque année par la Fondation (voir page 13). Les résultats des deux bourses achevées en 2009 en vertu de ce programme sont exposés ci-dessous.

Renforcer les liens entre le collège et la collectivité

S’il relève de la simplicité même pour certains, le remplissage d’un formulaire constitue pour d’autres un obstacle à l’accès à d’importants services du gouvernement. C’est ce constat qui a motivé l’octroi à **Joyce Zuk** d’une bourse du leadership communautaire en justice financée par la Fondation. Joyce, directrice exécutive de deux organismes de services communautaires, a employé le montant de la bourse au collège St-Clair.

Joyce a élaboré et mis sur pied un modèle de clinique de formulaires qui exerce ses activités à partir de six emplacements situés à Windsor. La clinique fournit une assistance gratuite et ouverte au public pour le remplissage des formulaires gouvernementaux. La conjonction de deux facteurs, à savoir les obstacles auxquels sont confrontés de nombreux membres de la communauté diverse en matière linguistique et d’alphabétisation et la nécessité accrue d’accéder aux programmes gouvernementaux dans un contexte économique difficile, a créé une forte demande.

Le service est dispensé par des étudiants en technique juridique du collège St-Clair et donne ainsi une occasion perçue comme unique pour les étudiants de ce type de programme d’acquérir une expérience pratique et utile au contact des clients. La bourse accordée à Joyce consistait notamment à élaborer des cours et à former les étudiants pour fournir ces services, et à mettre en place les partenariats indispensables à la mise en place des cliniques.

« Je n’aurais probablement jamais eu la possibilité de travailler avec le collège et d’y enseigner sans la bourse », explique Joyce. « L’un des points essentiels a été qu’elle a donné à un établissement d’enseignement une occasion importante de mieux communiquer avec la collectivité. »

Des retombées au-delà des frontières

L’engagement des étudiants en droit et l’amélioration de l’accès à la justice civile au moyen de partenariats constituaient les deux thèmes de la bourse du leadership communautaire en justice accordée à **Michele Leering** et financée par la Fondation. Michele est directrice exécutive et avocate au Community Advocacy & Legal Centre (CALC) de Belleville. Même si sa bourse était vouée dès le départ à une application large, certaines perspectives inattendues ont étendu sa portée et le bénéfice de ses retombées bien au-delà.

Outre son travail auprès des étudiants sur des projets concernant l’accès à la justice, Michele a créé des outils qui aideront à faire usage de la « pratique réflexive » dans l’enseignement du droit. Il s’agit notamment de donner aux avocats les moyens de mieux tirer parti de leur expérience continue pour appuyer le développement professionnel et de mieux donner corps aux engagements de justice sociale qui attirent de nombreuses personnes vers la profession. Michele a travaillé avec la faculté afin de mettre au point des ressources documentaires qui appuieront les initiatives de réforme des cours à la Osgoode Hall Law School, l’établissement qui a accueilli sa bourse.

Son travail portant sur les partenariats a donné lieu à des recherches approfondies et des activités importantes de développement de réseau. Il en a résulté des occasions d’apprentissage mutuel dont Michele a su tirer parti par la suite dans le cadre de la planification stratégique de sa clinique et des efforts déployés dans la région pour mettre en œuvre une initiative distincte de la Fondation visant à mieux servir les minorités linguistiques et les résidents des régions rurales.

Parmi les résultats inattendus et enrichissants obtenus, la bourse a permis de nouer des relations au niveau international, dont l’un des effets positifs a été d’amener le Centre à accueillir des collègues qui travaillent à mettre sur pied des centres de droit communautaires en Europe de l’Est dans le cadre d’un voyage d’études de huit jours organisé en 2010.



Joyce Zuk et Jenn Renaud, étudiante en technique juridique



Michele Leering

Récipiendaire de la médaille Guthrie

La Fondation a choisi la **Barbra Schlifer Commemorative Clinic** de Toronto à titre de récipiendaire du prix Guthrie 2009. La clinique est reconnue pour son activité de défense des intérêts des femmes victimes de violences et pour les services qu’elle fournit à ces dernières. Elle a développé un modèle intégré innovant qui comprend une vaste gamme de services juridiques, ainsi que des services d’interprétation linguistique et de soutien à la transition. Elle permet chaque année à des milliers de femmes de tenter de surmonter les effets bien souvent terribles des violences et d’aller de l’avant dans la vie. Le prix a été remis au printemps 2010, au cours de la vingt-cinquième année d’activité de la clinique et trente ans après le meurtre tragique de Barbra Schlifer.

Remerciements

La Fondation tient également à remercier les personnes suivantes qui ont consacré du temps à titre bénévole pour appuyer diverses initiatives au cours de l’exercice 2009, en tant que membres de comité, conseillers ou autres. Leurs efforts inestimables ont permis d’élargir les points de vue et l’expertise à la disposition de la Fondation :

- Alexis Archbold
- David Aucoin
- Judi Baril
- Carol Barkwell
- Casey-Anne Bradfield
- Lynn Burns
- Paul Cassano
- Susan Elliott
- Patricia Else
- Selimot Fakoyer
- Bruce Feldthusen
- L’hon. Stephen Goudge
- Neena Gupta
- Katherine Hensel
- L’hon. Frank Iacobucci
- Pelly Kumalo
- Michele Leering
- Alain Letourneau
- Gary Malkowski
- Mary Marrone
- Julie Mathews
- L’hon. R. Roy McMurtry
- Diana Miles
- Paul Pape
- Mehreen Raza
- Francisco Rico-Martinez
- Wayne Robertson
- Carolina Teves
- Aneurin Thomas

Enfin, la Fondation tient à remercier **Mary Shannon Brown** et lui transmet ses meilleurs vœux. Mary a occupé pendant longtemps les fonctions de directrice exécutive de la Fondation. Elle a été récompensée par un prix honorifique Guthrie, le premier à être remis, afin de marquer la fin de plus de vingt-cinq années de service au sein de notre organisation.

Ce que la Fondation du droit est en mesure de faire, c'est de procurer des ressources pour des projets qui dispensent des services à des Ontariens qui n'auraient autrement tout simplement pas accès à ces services auprès du système judiciaire.

L'HONORABLE STEPHEN GOUDGE,
COUR D'APPEL DE L'ONTARIO, TORONTO

Ce commentaire est l'un des nombreux points de vue exprimés au sujet de la Fondation du droit de l'Ontario et les répercussions de son travail lors d'entrevues menées en 2009. Écoutez les avis donnés par d'autres intervenants, y compris des particuliers qui ont bénéficié directement des programmes financés par la Fondation, en visionnant la vidéo sur le site www.lawfoundation.on.ca/fr.



La Fondation du droit de l'Ontario
Des fondations plus solides pour la justice en Ontario

www.lawfoundation.on.ca/fr

La Fondation du droit de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, bureau 3002, C.P. 19, Toronto (ON) M5H 3R3

Tél : (416) 598-1550 Télécopieur : (416) 598-1526 Courriel : general@lawfoundation.on.ca